

## Rapport de la direction

Les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

La direction du Musée reconnaît qu'elle est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui la régissent.

Le Conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au Conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

Le directeur général et  
conservateur en chef,



John Zeppetelli

Le directeur des finances,



Richard Bellerose, CPA, CMA, MBA

Montréal, le 16 juin 2016

## Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée d'art contemporain de Montréal, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats, l'état de l'évolution des soldes de fonds, l'état des gains et pertes de réévaluation et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### *Responsabilité de la direction pour les états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### *Responsabilité de l'auditeur*

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

#### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Le Musée d'art contemporain de Montréal n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles les travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée d'art contemporain de Montréal et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers du Musée d'art contemporain de Montréal respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	2016 Augmentation (diminution) estimée En dollars			2015 Augmentation (diminution) estimée En dollars		
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total
<b>État de la situation financière</b>						
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	603 142	1 478 415	2 081 557	421 689	1 950 352	2 372 041
Subvention à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	—	2 604 086	2 604 086	—	2 141 129	2 141 129
Subventions reportées du gouvernement du Québec	—	1 831 393	1 831 393	—	1 440 625	1 440 625
<b>Solde de fonds</b>			2 854 250			3 072 545
<b>État des résultats</b>						
Subventions du gouvernement du Québec	181 453	(399 748)	(218 295)	258 007	(543 062)	(285 055)
<b>Excédent des produits sur les charges</b>			(218 295)			(285 055)

**Opinion avec réserve**

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée d'art contemporain de Montréal au 31 mars 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

 Gylaine Leclerc, FCPA Auditrice, FCA

Gylaine Leclerc, FCPA auditrice, FCA  
Montréal, le 16 juin 2016

## État des résultats

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
<b>PRODUITS</b>		
Subventions du gouvernement du Québec	8 292 999 \$	— \$
Subventions du gouvernement du Canada (note 4)	526 389	—
Subvention - Autre	20 250	—
Dons d'oeuvres d'art (note 9)	1 776 852	—
Commandites et autres dons (notes 5 et 6)	1 950 799	—
Produits de placements (note 7)	337 621	—
Ventes	—	28 349
Locations d'espace	—	173 977
Locations d'expositions	51 000	—
Billetterie	1 444 078	—
Activités éducatives et culturelles	211 608	—
Autres	441 281	19 882
	15 052 877	222 208
<b>CHARGES</b>		
Traitements et avantages sociaux	4 953 698	37 762
Services professionnels, administratifs et autres	2 146 801	32 156
Taxes municipales et scolaires	1 972 791	—
Services de transport et communications	2 497 017	58
Fournitures et approvisionnements	359 504	1 730
Locations	1 135 344	26 174
Entretien et réparations	259 264	4 391
Intérêts et frais d'emprunt	26 365	—
Acquisitions d'oeuvres d'art (note 9)		
Dons d'oeuvres d'art	1 776 852	—
Achats d'oeuvres d'art	389 650	—
Amortissement - Immobilisations	—	—
	15 517 286	102 271
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>(464 409) \$</b>	<b>119 937 \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2016	Total 2015
— \$	963 537 \$	— \$	— \$	<b>9 256 536 \$</b>	9 470 590 \$
—	—	—	—	<b>526 389</b>	437 000
—	—	—	—	<b>20 250</b>	—
—	—	—	—	<b>1 776 852</b>	1 725 054
—	—	160 092	—	<b>2 110 891</b>	1 271 446
—	—	—	—	<b>337 621</b>	213 893
—	—	—	—	<b>28 349</b>	11 813
—	—	—	—	<b>173 977</b>	127 724
—	—	—	—	<b>51 000</b>	48 580
—	—	—	—	<b>1 444 078</b>	741 114
—	—	—	—	<b>211 608</b>	215 600
—	—	—	—	<b>461 163</b>	426 713
—	963 537	160 092	—	<b>16 398 714</b>	14 689 527
—	—	—	—	<b>4 991 460</b>	5 094 446
—	—	—	—	<b>2 178 957</b>	1 910 972
—	—	—	—	<b>1 972 791</b>	1 938 294
—	—	—	—	<b>2 497 075</b>	1 331 899
—	—	—	—	<b>361 234</b>	495 248
—	—	—	—	<b>1 161 518</b>	1 187 638
—	—	—	—	<b>263 655</b>	294 514
—	79 807	—	—	<b>106 172</b>	116 015
—	—	—	—	<b>1 776 852</b>	1 725 054
—	—	—	—	<b>389 650</b>	196 582
—	483 982	—	—	<b>483 982</b>	349 840
—	563 789	—	—	<b>16 183 346</b>	14 640 502
— \$	399 748 \$	160 092 \$	— \$	<b>215 368 \$</b>	49 025 \$

## État de l'évolution des soldes de fonds

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
<b>SOLDES DE FONDS AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	(171 689) \$	— \$
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(464 409)	119 937
Virements interfonds (note 11)	280 029	(119 937)
<b>SOLDES DE FONDS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>(356 069) \$</b>	<b>— \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## État des gains et pertes de réévaluation

Pour l'exercice clos le 31 mars 2016

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
Gains de réévaluation cumulés au début de l'exercice	531 \$	— \$
Gains (pertes) non réalisés attribuables aux placements de portefeuille cotés sur un marché actif		
Actions	—	—
Obligations, certificats de placements garantis et fonds de marché monétaire	398	—
Montant reclassé aux résultats ou aux revenus de placements reportés		
Gains réalisés sur la cession de placements de portefeuille cotés sur un marché actif	—	—
(Pertes) gains de réévaluation nets de l'exercice	398	—
Gains de réévaluation cumulés à la fin de l'exercice	929 \$	— \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2016	Total 2015
— \$	(2 650 856) \$	— \$	1 412 846 \$	<b>(1 409 699) \$</b>	(1 458 724) \$
—	399 748	160 092	—	<b>215 368</b>	49 025
—	—	(160 092)	—	<b>—</b>	—
— \$	(2 251 108) \$	— \$	1 412 846 \$	<b>(1 194 331) \$</b>	(1 409 699) \$

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2016	Total 2014
— \$	— \$	— \$	993 493 \$	<b>994 024 \$</b>	679 855 \$
—	—	—	(56 627)	<b>(56 627)</b>	362 968
—	—	—	(22 691)	<b>(22 293)</b>	101 447
—	—	—	(186 311)	<b>(186 311)</b>	(150 246)
—	—	—	(265 629)	<b>(265 231)</b>	314 169
— \$	— \$	— \$	727 864 \$	<b>728 793 \$</b>	994 024 \$

## État de la situation financière

Au 31 mars 2016

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
<b>ACTIF</b>		
<b>Court terme</b>		
Encaisse	12 114 \$	— \$
Équivalents de trésorerie (note 12)	493 418	—
Placements de portefeuille (note 12)	361 722	—
Créances (note 8)	723 810	—
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	1 995 897	3 000
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	712 500	—
Autres subventions à recevoir	31 200	—
Charges payées d'avance	518 115	—
	4 848 776	3 000
<b>Long terme</b>		
Placements de portefeuille (note 12)	470 511	—
Immobilisations (note 13)	—	—
	5 319 287	3 000
<b>PASSIF</b>		
<b>Court terme</b>		
Découvert bancaire	205 032	—
Marges de crédit (notes 15 et 16)	1 126 103	—
Fournisseurs et frais courus (note 14)	903 101	—
Provision pour vacances	381 012	—
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	—	—
Intérêts courus	—	—
Produits reportés	304 113	3 000
Dons reportés (note 5)	—	—
Revenus de placements reportés (note 12)	1 200 724	—
Subventions reportées du gouvernement du Québec - projets spécifiques (note 18)	866 264	—
Portion court terme de la dette à long terme (note 17)	—	—
	4 986 349	3 000
<b>Long terme</b>		
Avantages sociaux futurs (note 19)	688 078	—
Dette à long terme (note 17)	—	—
	5 674 427	3 000
<b>SOLDES DE FONDS (note 10)</b>		
Dotations	250 000	—
Non grevés d'affectations	(606 069)	—
Gains et pertes de réévaluation cumulés	929	—
	(355 140)	—
	5 319 287 \$	3 000 \$

Obligations contractuelles (Note 23)

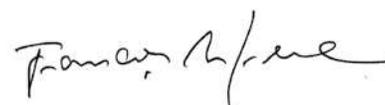
Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2016	Total 2014
— \$	— \$	— \$	21 106 \$	<b>33 220 \$</b>	36 275 \$
—	—	—	158 671	<b>652 089</b>	380 077
—	—	—	63 684	<b>425 406</b>	416 277
—	—	—	—	<b>723 810</b>	798 773
—	—	—	—	<b>—</b>	—
—	—	—	—	<b>712 500</b>	15 242
—	—	—	—	<b>31 200</b>	18 968
—	—	—	—	<b>518 115</b>	528 432
—	—	—	243 461	<b>3 096 340</b>	2 194 044
—	—	—	3 853 875	<b>4 324 386</b>	4 790 355
—	1 831 393	—	—	<b>1 831 393</b>	1 440 625
—	1 831 393	—	4 097 336	<b>9 252 119</b>	8 425 024
—	—	—	—	<b>205 032</b>	184 891
—	543 000	—	—	<b>1 669 103</b>	2 026 000
—	—	—	—	<b>903 101</b>	1 076 978
—	—	—	—	<b>381 012</b>	365 305
—	42 271	—	1 956 626	<b>—</b>	—
—	9 163	—	—	<b>9 163</b>	9 301
—	—	—	—	<b>307 113</b>	262 090
—	—	—	—	<b>—</b>	160 092
—	—	—	—	<b>1 200 724</b>	1 234 740
—	—	—	—	<b>866 264</b>	125 000
—	883 981	—	—	<b>883 981</b>	546 944
—	1 478 415	—	1 956 626	<b>6 425 493</b>	5 991 341
—	—	—	—	<b>688 078</b>	708 229
—	2 604 086	—	—	<b>2 604 086</b>	2 141 129
—	4 082 501	—	1 956 626	<b>9 717 657</b>	8 840 699
—	—	—	1 412 846	<b>1 662 846</b>	1 662 846
—	(2 251 108)	—	—	<b>(2 857 177)</b>	(3 072 545)
—	—	—	727 864	<b>728 793</b>	994 024
—	(2 251 108)	—	2 140 710	<b>(465 538)</b>	(415 675)
— \$	1 831 393 \$	— \$	4 097 336 \$	<b>9 252 119 \$</b>	8 425 024 \$

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



Alexandre Taillefer



François Dufresne

## État des flux de trésorerie

De l'exercice clos le 31 mars 2016

	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (Insuffisance) des produits sur les charges	(464 409) \$	119 937 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie et équivalents de trésorerie		
Amortissement des immobilisations	—	—
Ajustement relatif au remboursement de la dette	—	—
Gains réalisés sur la cession de placements	—	—
	(464 409)	119 937
Variation des éléments d'actif et de passif liés aux activités de fonctionnement		
Créances	66 357	8 606
Créances interfonds	(473 827)	(11 606)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(706 415)	—
Autres subventions à recevoir	(12 232)	—
Charges payées d'avance	10 317	—
Fournisseurs et frais courus	(78 832)	—
Provision pour vacances	15 707	—
Intérêts courus	(287)	—
Produits reportés	42 023	3 000
Dons reportés	—	—
Revenus de placements reportés	(34 016)	—
Subventions reportées du gouvernement du Québec - Projets spécifiques	741 264	—
Avantages sociaux futurs	(20 151)	—
	(450 092)	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>(914 501)</b>	<b>119 937</b>
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Nouvelle dette à long terme	—	—
Augmentation (diminution) des marges de crédit	425 363	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>425 363</b>	<b>—</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations (note 20)	—	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations</b>	<b>—</b>	<b>—</b>
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
Acquisitions de placements de portefeuille	—	—
Produit de disposition de placements de portefeuille	470 880	—
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de placement</b>	<b>470 880</b>	<b>—</b>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Virements interfonds (note 11)	280 029	(119 937)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>38 729</b>	<b>—</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 20)</b>	<b>300 500 \$</b>	<b>— \$</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de la campagne de financement	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total 2016	Total 2015
— \$	399 748 \$	160 092 \$	— \$	<b>215 368 \$</b>	49 025 \$
—	483 982	—	—	<b>483 982</b>	349 840
—	(886 806)	—	—	<b>(886 806)</b>	(858 845)
—	—	—	(186 311)	<b>(186 311)</b>	(150 246)
—	(3 076)	160 092	(186 311)	<b>(373 767)</b>	(610 226)
—	—	—	—	<b>74 963</b>	(463 854)
—	59 025	160 092	266 316	<b>—</b>	—
—	9 157	—	—	<b>(697 258)</b>	159 528
—	—	—	—	<b>(12 232)</b>	(13 700)
—	—	—	—	<b>10 317</b>	(394 152)
—	—	—	—	<b>(78 832)</b>	(572 047)
—	—	—	—	<b>15 707</b>	(76 314)
—	149	—	—	<b>(138)</b>	(33 771)
—	—	—	—	<b>45 023</b>	(81 158)
—	—	(160 092)	—	<b>(160 092)</b>	(190 891)
—	—	—	—	<b>(34 016)</b>	66 823
—	—	—	—	<b>741 264</b>	125 000
—	—	—	—	<b>(20 151)</b>	(53 113)
—	68 331	—	266 316	<b>(115 445)</b>	(1 527 649)
—	65 255	160 092	80 005	<b>(489 212)</b>	(2 137 875)
—	1 686 800	—	—	<b>1 686 800</b>	491 500
—	(782 260)	—	—	<b>(356 897)</b>	1 061 264
—	904 540	—	—	<b>1 329 903</b>	1 552 764
—	(969 795)	—	—	<b>(969 795)</b>	(961 725)
—	(969 795)	—	—	<b>(969 795)</b>	(961 725)
—	—	—	(799 582)	<b>(799 582)</b>	(1 002 268)
—	—	—	706 622	<b>1 177 502</b>	1 111 610
—	—	—	(92 960)	<b>377 920</b>	109 342
—	—	160 092	(12 955)	<b>248 816</b>	(1 437 494)
—	—	(160 092)	—	<b>—</b>	—
—	—	—	192 732	<b>231 461</b>	1 668 955
— \$	— \$	— \$	179 777 \$	<b>480 277 \$</b>	231 461 \$

## Notes complémentaires

Au 31 mars 2016

---

### 1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée d'art contemporain de Montréal (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois contemporain et d'assurer une présence de l'art contemporain international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la *Loi sur les impôts du Québec* et de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

### 2. VOCATION DES FONDS

Le Fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le Fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée telles que la vente des catalogues, la production et la vente de produits dérivés ainsi que les locations d'espaces. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement en septembre 1994, le solde de ce Fonds ne peut excéder 275 000 \$. L'utilisation du solde du Fonds doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le Fonds des expositions a été créé afin de favoriser le développement des activités reliées aux expositions dans le but de faciliter leur financement. Les sommes proviennent de bénéfices générés ou réalisés grâce au Fonds des opérations. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce Fonds ne peut pas excéder 1 000 000 \$. Les sommes seront utilisées pour le financement d'expositions dont les coûts dépassent les limites de la subvention de fonctionnement et exceptionnellement d'activités connexes à ces expositions.

Le Fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. Le solde du Fonds des immobilisations est réservé à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le Fonds de la campagne de financement recueille des dons devant servir à l'accroissement des activités éducatives du Musée et à l'acquisition d'œuvres d'art ou d'immobilisations.

Le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le capital doit être maintenu et seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce Fonds peuvent être utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art pour la Collection du Musée.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Base de présentation

Les états financiers du Musée sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public contenues dans le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*. Le Musée a choisi d'appliquer les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270 du *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*.

#### Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction du Musée doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la durée de vie utile des immobilisations corporelles et les avantages sociaux futurs. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

**Instruments financiers**

Le Musée comptabilise un actif financier ou un passif financier dans l'état de la situation financière lorsque, et seulement lorsque, il devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument financier.

Les instruments financiers dans cette note sont classés par actifs financiers (encaisse, équivalents de trésorerie, créances [à l'exception des taxes à recevoir], placements de portefeuille) et passifs financiers (découvert bancaire, marges de crédit, fournisseurs et frais courus [à l'exception des charges sociales à payer], provisions pour vacances, intérêts courus, dette à long terme).

Les actifs financiers et les passifs financiers sont évalués au coût ou coût amorti à l'exception des placements de portefeuille, soit les actions, les fonds de marché monétaire et les obligations qui sont évalués à la juste valeur par des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif pour des actifs et passifs identiques.

Les gains et pertes non réalisés découlant des changements de juste valeur des placements de portefeuille sont comptabilisés dans l'état des gains et pertes de réévaluation. Lorsqu'échus, les gains et pertes cumulatifs sont reclassés de l'état des gains et pertes de réévaluation à l'état des résultats à l'exception des gains et pertes de réévaluation relatifs à des dotations, qui sont d'abord reclassés comme revenus de placement reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits de ce même fonds dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les intérêts et dividendes attribués aux placements de portefeuille sont reportés à l'état des résultats à l'exception des intérêts et dividendes relatifs à des dotations, qui sont d'abord reclassés comme revenus de placement reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits de ce même fonds dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Tous les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation annuellement. Lorsque les actifs financiers sont dépréciés, toute dépréciation est comptabilisée à l'état des résultats.

Pour les instruments financiers évalués au coût amorti, la méthode du taux d'intérêt effectif est utilisée pour déterminer les produits d'intérêts ou les charges d'intérêts.

Les coûts de transactions représentent un élément du coût des instruments financiers évalués au coût ou au coût amorti. Les coûts de transactions sont mis à la charge pour les instruments financiers évalués à la juste valeur.

**i. Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique du Musée est de présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes (découverts) bancaires ainsi que les placements qui ont un risque non significatif de changement de valeur et dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition ou rachetables en tout temps sans pénalité.

**ii. Créances**

Les créances sont comptabilisées au coût moins toute provision sur créances. Les provisions sur créances sont prises pour refléter les créances au plus faible du coût amorti ou valeur nette recouvrable, lorsque la recouvrabilité et le risque de perte sont présents. Tout changement sur la dépréciation est comptabilisé dans l'état des résultats. Les intérêts sur les créances sont courus s'ils sont recouvrables.

**Hiérarchie des évaluations à la juste valeur**

Les instruments financiers sont regroupés selon la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. Cette hiérarchie classe les instruments financiers en trois niveaux selon l'importance des données utilisées pour l'évaluation de la juste valeur de ceux-ci. La hiérarchie des évaluations à la juste valeur se compose des niveaux suivants :

- Niveau 1 : prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs financiers identiques;
- Niveau 2 : données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables pour l'actif concerné soit directement (à savoir des prix), soit indirectement (à savoir des données dérivées de prix);
- Niveau 3 : le calcul de la juste valeur de l'instrument financier est effectué à l'aide de techniques d'évaluation dont les données d'entrée importantes sont non observables. Ce niveau inclut les instruments financiers dont l'évaluation est fondée sur le prix observé pour des instruments financiers similaires, ajusté de manière importante pour refléter les caractéristiques propres à l'instrument financier évalué et les données de marché disponibles.

Le niveau de hiérarchie au sein duquel les instruments financiers ont été classés est déterminé d'après le niveau des données le plus bas qui sera significatif pour l'évaluation de la juste valeur.

**Constatation des apports et dotations**

Les apports présentés dans le Fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandes et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations et à leur maintien.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les subventions du gouvernement du Québec relatives aux immobilisations sont comptabilisées à titre de produit dans l'exercice où elles sont autorisées et exigibles.

Les dotations reçues pour l'acquisition d'œuvres d'art sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, alors que les revenus de placements de ce Fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits lorsqu'ils sont utilisés pour l'acquisition d'œuvres d'art.

Les autres dotations sont comptabilisées comme augmentation directe du solde de fonds du Fonds des opérations, alors que les revenus de placements relatifs à ces apports sont constatés comme revenus de placements reportés dans le Fonds des opérations et constatés comme produits du Fonds des opérations dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

**Constatation des produits**

Les produits de billetterie, de redevances, de location d'espaces et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de ventes de catalogues et de produits dérivés sont constatés lorsque le bien est remis au client.

**Œuvres d'art**

Les acquisitions d'œuvres d'art sont imputées aux charges du Fonds des opérations. La valeur des œuvres d'art acquises par donation est déterminée par expertise et, lorsqu'elle est supérieure à 5 000 \$, elle est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels du gouvernement du Canada. Les œuvres d'art acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du Fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies.

**Apports reçus sous forme de fournitures et de services**

Le Musée reçoit gratuitement des apports sous forme de services de publicité et de transport d'œuvres. Ces apports et les charges correspondantes sont constatés à titre de produit de l'exercice et évalués à leur juste valeur lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers. Le Musée ne peut estimer la juste valeur de ces services au prix d'un effort raisonnable.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas considérés dans les produits et charges du Musée.

**Immobilisations**

Les immobilisations acquises sont comptabilisées au coût et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Aménagement des réserves d'œuvres d'art	10 ans
Système informatique	3 ans
Collection numérique	10 ans
Documents numériques	3 à 5 ans
Aménagement du Musée	10 ans
Équipement du Musée	5 ans
Équipement audiovisuel	3 ans
Équipement de la boutique	5 ans
Équipement du restaurant	5 ans
Jardin de sculptures	10 ans

Les améliorations des immobilisations existantes qui prolongent de façon importante la durée de vie utile ou améliore l'utilité des actifs sont capitalisées alors que les coûts d'entretien et de réparation sont portés aux résultats lorsqu'ils sont engagés.

Le Musée examine régulièrement la valeur comptable de ses immobilisations en comparant la valeur comptable de celles-ci avec les flux de trésorerie futurs non actualisés qui devraient être générés par l'actif. Tout excédent de la valeur comptable sur la juste valeur est imputé aux résultats de la période au cours de laquelle la dépréciation a été déterminée. Aucune reprise de valeur n'est constatée.

Deux nouvelles catégories d'immobilisations ont été créées en cours d'année, soit : Collection numérique et Documents numériques avec une période d'amortissement de 10 ans et 3 à 5 ans. Pour fin de comparaison, un reclassement de la valeur comptable nette de la catégorie Système informatique en 2015, au montant de 405 168 \$ a été ventilé dans les nouvelles catégories correspondantes.

### Régimes de retraite

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes gouvernementaux interemployeurs, étant donné que la direction du Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

### Provision pour congés de maladie

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

### Provision pour vacances

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire, puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

### Conversion des devises

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'état de la situation financière. Les produits et les charges sont pour leur part convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou pertes de change réalisés sont inclus dans les résultats de l'exercice.

## 4. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

	2016	2015
Conseil des arts du Canada	356 000 \$	300 000 \$
Ministère du Patrimoine canadien	170 389	137 000
	526 389 \$	437 000 \$

## 5. FONDATION DU MUSÉE

La Fondation du Musée d'art contemporain de Montréal (Fondation) est désignée *fondation publique* en vertu du paragraphe 149.1(6.3) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Elle est constituée depuis 1983 en organisme à but non lucratif et est dirigée par un conseil d'administration autonome, composé de huit (8) membres, dont l'un siège également au Conseil d'administration du Musée. Cette fondation a comme principale mission d'appuyer le Musée dans son essor, surtout en contribuant à l'enrichissement de sa collection. Elle a la tâche de gérer la boutique du Musée, de recruter des membres, de gérer les adhésions, de planifier les tâches à être effectuées par les bénévoles ainsi que de promouvoir des activités permettant de recueillir des fonds.

Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit un espace de bureau ainsi que tous les services servant à son bon fonctionnement (ameublement, téléphones, photocopies, ordinateurs et imprimantes, fournitures de bureau et frais de poste). Le Musée met aussi à la disposition de la Fondation les locaux nécessaires à la tenue des événements spéciaux qu'elle organise.

**5. FONDATION DU MUSÉE (suite)**

La Fondation a entrepris en 2002 une campagne majeure de financement, « *Une Affaire d'Art* », afin d'accroître les activités éducatives du Musée et enrichir sa collection. Les dons remis au Musée par la Fondation sont constatés à titre de produits aux résultats du Musée lorsqu'ils sont utilisés aux fins des activités éducatives de la campagne.

**Dons reportés campagne « Une Affaire d'Art »**

	2016	2015
Solde au début	160 092 \$*	350 983 \$
Dons constatés à titre de produits de l'exercice	(160 092)	(190 891)
Solde à la fin	— \$	160 092 \$*

\*En 2015, le solde incluait 50 000 \$ reçus de source autre que la Fondation.

Au cours de l'exercice, le Musée a conclu diverses transactions dans le cours normal des activités avec la Fondation. Les commandites et autres dons incluent un montant de 519 248 \$ (2015 : 477 870 \$). La Fondation a chargé au Musée des honoraires de gestion pour un montant de 49 224 \$ (2015 : 55 444 \$). Le poste « Location d'espace » inclut un montant de 37 386 \$ (2015 : 36 000 \$) pour le loyer de la boutique exploitée par la Fondation. Le poste « Ventes » inclut un montant de 21 025 \$ (2015 : 8 061 \$) pour la vente de biens à la boutique. Ces transactions ont été comptabilisées à la valeur d'échange.

Il est prévu qu'advenant la dissolution ou la cessation des activités de la Fondation, ses avoirs nets seront remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 4 487 559 \$ au 31 mars 2016 (31 mars 2015 : 4 111 251 \$). À la fin de l'exercice, le solde net dû par la Fondation au Musée était de 517 549 \$ (2015 : 461 747 \$) dont un montant de 519 287 \$ (2015 : 510 105 \$) inclus au poste « Créances » et un montant de 1 738 \$ (2015 : 48 358 \$) inclus au poste « Fournisseurs et frais courus ».

**6. COMMANDITES ET AUTRES DONS**

	2016	2015
Dons en argent	548 678 \$	504 995 \$
Commandites monétaires	269 683	182 145
Dons et commandites reçus sous forme de biens et services	1 132 438	393 415
Dons constatés campagne « Une Affaire d'Art »	160 092	190 891
	<b>2 110 891 \$</b>	<b>1 271 446 \$</b>

Le Musée reçoit des dons et des commandites sous forme de services de publicité et transport d'œuvres gratuits. Des charges correspondant à la somme de ces dons et commandites sont comptabilisées au poste « Services de transport et communications » de l'état des résultats pour un montant de 1 132 438 \$ (2015 : 393 415 \$).

**7. PRODUITS DE PLACEMENTS**

	2016	2015
Produits d'intérêts	26 771 \$	80 034 \$
Produits tirés de l'utilisation des montants reportés à l'acquisition d'œuvres d'art	310 850	133 859
	<b>337 621 \$</b>	213 893 \$

Le montant total de produits de placements tirés des ressources détenues à titre de dotations dans le Fonds des opérations et dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art est comptabilisé de la façon suivante dans les états financiers :

	2016	2015
État des gains et pertes de réévaluation	(265 629) \$	314 674 \$
Revenus reportés affectés à l'acquisition d'œuvres d'art	270 130	237 065
Revenus reportés affectés à la présentation d'un colloque annuel	6 704	—
	<b>11 205 \$</b>	551 739 \$

**8. CRÉANCES**

	2016	2015
Comptes clients	118 163 \$	108 638 \$
Taxes de vente à recevoir	79 142	129 376
Fondation du Musée	519 287	510 105
Autres	7 218	50 654
	<b>723 810 \$</b>	798 773 \$

Au 31 mars 2016, la valeur comptable brute des comptes clients dépréciés totalise 4 947 \$ et ces comptes clients sont présentés aux états financiers déduction faite d'une provision pour dépréciation du même montant (en 2015, aucun compte client n'a été déprécié). Le montant de perte de valeur afférente aux comptes clients est 4 947 \$ (2015 : 7 965 \$), alors que la reprise d'une perte de valeur comptabilisée antérieurement sur les comptes clients est nulle en 2016 et 2015.

**9. COLLECTIONS**

La collection d'œuvres d'art du Musée comprend 7 936 œuvres dont 1 326 constituent la Collection Lavalin acquise par le Musée en 1992 grâce à une subvention spéciale de 5 400 000 \$ du gouvernement du Québec. Globalement, la collection du Musée est constituée de peintures, de sculptures, d'estampes, de photographies, d'installations, de films et vidéos, pour la plupart produits après 1939, date charnière retenue par le Musée pour définir son champ d'intervention. Le Musée développe sa collection conformément au mandat que lui trace sa loi constitutive, c'est-à-dire en s'assurant de la représentation de la production contemporaine québécoise mise en relation avec la production canadienne et internationale.

En outre, le Musée conserve des collections d'archives qui documentent les œuvres qu'il détient dans sa collection. Elles comprennent principalement le Fonds Borduas, le Fonds Boulerice, le Fonds Mousseau, le Fonds Yves Trudeau, le Fonds Marciej Babinski et le Fonds Le Gobelet.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2016, le Musée a acquis 82 œuvres et archives (2015 : 39) : 6 étant des achats (2015 : 6) pour un montant de 389 650 \$ (2015 : 196 582 \$) et 76 provenant de dons (2015 : 33) pour un montant de 1 776 852 \$ (2015 : 1 725 054 \$).

## 10. SOLDES DE FONDS

### Dotations

Le solde du Fonds des opérations comprend un montant de 250 000 \$ grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle les ressources doivent être conservées en permanence. Les revenus de placements afférents à ce montant sont affectés à la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe.

### Fonds des opérations

Le Musée a contracté des emprunts relativement aux dépenses engagées pour la restauration d'œuvres d'art à la suite du sinistre survenu en mai 2012. Ces emprunts seront remboursés à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées et exigibles par le gouvernement et où le Musée satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque la comptabilisation de ces revenus n'est pas synchronisée avec celle des charges liées à la restauration d'œuvres d'art, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et des charges correspondantes. Au 31 mars 2016, cette situation a un impact de 181 453 \$ (2015 : 258 007 \$) sur les résultats de l'exercice et de 603 142 \$ (2015 : 421 689 \$) sur le solde de fonds du Musée. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relativement à ces emprunts, l'écart créé sur le solde de fonds se résorbera au fur et à mesure de ces autorisations.

### Fonds des immobilisations

Le Musée a contracté des dettes à long terme à la suite d'acquisitions d'immobilisations. Ces dettes seront remboursées, en partie ou en totalité, à l'aide de subventions annuelles du gouvernement au cours des exercices futurs. Ces subventions seront comptabilisées au moment où elles seront autorisées et exigibles par le gouvernement et où le Musée satisfera aux conditions d'admissibilité.

Puisque la comptabilisation de ces revenus n'est pas synchronisée avec celle de la charge d'amortissement, il s'ensuit un décalage entre la comptabilisation des revenus de subventions du gouvernement du Québec et des charges correspondantes. Au 31 mars 2016, cette situation a un impact de (399 748 \$) (2015 : (543 062 \$)) sur les résultats de l'exercice et de 2 251 108 \$ (2015 : 2 650 856 \$) sur le solde de fonds du Musée. Si le gouvernement du Québec autorise des subventions futures relativement à ces emprunts, l'écart créé sur le solde de fonds se résorbera au fur et à mesure de ces autorisations.

## 11. VIREMENTS INTERFONDS

Des montants de 119 937 \$ (2015 : 89 193 \$), 0 \$ (2015 : 200 000 \$) et 160 092 \$ (2015 : 190 891 \$) ont été transférés au Fonds des opérations du Fonds des activités commerciales et du Fonds de la campagne de financement, respectivement. Ces sommes ont été transférées afin de financer les activités du Musée.

**12. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

	2016			2015
	Fonds des opérations	Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art	Total	Total
<b>Équivalents de trésorerie</b>				
Comptes d'épargne placement	493 418 \$	— \$	<b>493 418 \$</b>	206 869 \$
Fonds de marché monétaire, coût de 130 976 \$	—	158 671	<b>158 671</b>	173 208
	493 418	158 671	<b>652 089</b>	380 077
<b>Placements de portefeuille à court terme</b>				
Obligations et certificats de placements garantis, échéance inférieure à un an, intérêts de 2,20 % à 3,26 %, coût de 425 419 \$	361 722	63 684	<b>425 406</b>	416 277
<b>Placements de portefeuille à long terme</b>				
Obligations et certificats de placements garantis échéant entre :				
1 et 5 ans, intérêts de 1,20 % à 6,02 %, coût de 893 601 \$	470 511	430 354	<b>900 865</b>	1 209 073
6 et 10 ans, intérêts de 2,12 % à 4,95 %, coût de 413 797 \$	—	429 270	<b>429 270</b>	585 999
11 ans et plus, intérêts de 1,25 % à 7,35 %, coût de 608 122 \$	—	638 272	<b>638 272</b>	528 039
	470 511	1 497 896	<b>1 968 407</b>	2 323 111
Actions, coût de 1 707 755 \$	—	2 355 979	<b>2 355 979</b>	2 467 244
	470 511 \$	3 853 875 \$	<b>4 324 386 \$</b>	4 790 355 \$

Au 31 mars 2016, les placements à long terme dans les titres négociables incluent 1 297 149 \$ É.U. (1 684 608 \$ CAN) (2015 : 1 388 579 \$ É.U. (1 783 556 \$ CAN)) de placements libellés en dollars américains convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date du bilan.

Les revenus de placements nets cumulés en date du 31 mars 2016, utilisables aux fins d'acquisitions en vertu du règlement du Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art, s'élèvent à 1 194 020 \$ (2015 : 1 234 740 \$) et sont inscrits comme revenus de placement reportés au Fonds des opérations. Les revenus de placement nets cumulés en date du 31 mars 2016, utilisables aux fins de la présentation d'un colloque annuel en vertu d'une affectation d'origine externe, s'élèvent à 6 704 \$ (2015 : nul) et cette somme était inscrite comme revenus de placements reportés au Fonds des opérations.

Les placements de portefeuille sont tous inclus dans le niveau 1 de la hiérarchie des évaluations à la juste valeur. La juste valeur des actions et des fonds de marché monétaire est déterminée à partir du cours publié à la date de clôture, tandis que celle des obligations est déterminée en fonction des cours acheteurs de clôture. Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun transfert entre les niveaux.

**13. FONDS DES IMMOBILISATIONS**

	2016			2015
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Aménagement des réserves d'œuvres d'art	633 404 \$	633 404 \$	— \$	— \$
Système informatique (a)	1 127 113	890 277	<b>236 836</b>	276 812
Collection numérique (a)	737 462	—	<b>737 462</b>	262 856
Documents numériques (a)	242 270	47 437	<b>194 833</b>	142 312
Aménagement du Musée	4 017 591	3 844 811	<b>172 780</b>	158 220
Équipement du Musée	1 235 628	911 958	<b>323 670</b>	337 789
Équipement audiovisuel	807 090	676 516	<b>130 574</b>	198 072
Équipement de la boutique	37 200	37 200	—	—
Équipement du restaurant	396 566	361 328	<b>35 238</b>	64 564
Jardin de sculptures	483 281	483 281	—	—
	9 717 605 \$	7 886 212 \$	<b>1 831 393 \$</b>	1 440 625 \$

(a) Un système informatique relatif au projet de la collection numérique totalisant 737 462 \$ (2015 : 477 320 \$ (système informatique 72 152 \$ ; collection numérique 262 856 \$ ; documents numériques 142 312 \$)) est en cours de construction et n'est pas amorti ; il le sera à compter de sa date de mise en service.

Notes complémentaires (suite)

**14. FOURNISSEURS ET FRAIS COURUS**

	2016	2015
Salaires à payer	<b>99 500 \$</b>	196 685 \$
Charges sociales à payer	<b>345 344</b>	278 472
Comptes fournisseurs	<b>314 415</b>	447 471
Frais courus	<b>143 842</b>	154 350
	<b>903 101 \$</b>	1 076 978 \$

**15. FONDS DES IMMOBILISATIONS – MARGE DE CRÉDIT**

La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 1,18 % (2015 : 1,29 %).

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2016 (2015 : 31 octobre 2015), lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour combler des besoins n'excédant pas 4 971 724 \$ (2015 : 3 971 724 \$). Le montant utilisé au 31 mars 2016 par le fonds des immobilisations est de 543 000 \$ (2015 : 1 325 260 \$)

**16. FONDS DES OPÉRATIONS – MARGES DE CRÉDIT**

Le Musée dispose d'une marge de crédit d'exploitation autorisée d'un montant de 1 000 000 \$ renouvelable le 31 août 2016 (2015 : 31 octobre 2015). Cette marge de crédit, remboursable à demande, porte intérêt au taux de base canadien de la Banque Nationale, soit 2,70 % (2015 : 2,85 %). Le montant utilisé au 31 mars 2016 est de 517 000 \$ (2015 : 326 000 \$).

Le Musée est autorisé, par décret du gouvernement du Québec, à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2016, lui permettant d'emprunter à court terme ou par voie de marge de crédit auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de gestionnaire du Fonds de financement, ou à long terme auprès de ce dernier, et ce, pour combler les dépenses de restauration d'œuvres d'art reliées à l'inondation survenue en mai 2012, pour un montant n'excédant pas 909 000 \$. La marge de crédit, remboursable à demande auprès d'une institution financière, porte intérêt au taux de 1,18 % (2015 : 1,29 %). Le montant utilisé au 31 mars 2016 est de 609 103 \$ (2015 : 374 740 \$).

**17. DETTE À LONG TERME**

	2016	2015
Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec		
4,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 23 837 \$, échéant le 16 juillet 2020	<b>119 187 \$</b>	143 024 \$
4,379 %, remboursable par versements annuels en capital de 11 261 \$, échéant le 10 mai 2017	<b>22 521</b>	33 782
4,087 %, remboursable par versements annuels en capital de 12 306 \$, échéant le 3 décembre 2018	<b>36 918</b>	49 225
4,087 %, remboursable par versements annuels de capital de 22 296 \$, échéant le 3 décembre 2018	<b>66 888</b>	89 184
2,189 %, remboursable par versements annuels de capital de 19 916 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	<b>39 832</b>	59 749
1,824 %, remboursable par versements annuels de capital de 90 909 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	<b>181 353</b>	271 802
2,336 %, remboursable par versements annuels de capital de 12 546 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2017	<b>25 027</b>	37 508
2,057 %, remboursable par versements annuels de capital de 312 722 \$, échéant le 21 août 2019	<b>1 245 431</b>	1 556 810
3,271 %, remboursable par versements annuels de capital de 44 974 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	<b>402 192</b>	446 989
1,436 %, remboursable par versements annuels de capital de 338 817 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2020	<b>1 348 718</b>	—
	<b>3 488 067</b>	2 688 073
Moins : portion court terme	<b>883 981</b>	546 944
	<b>2 604 086 \$</b>	2 141 129 \$

Les versements sur ces emprunts sont acquittés annuellement à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin, laquelle n'est pas constatée aux états financiers du Musée.

Les montants des versements à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2017	883 981 \$
2018	885 359 \$
2019	752 133 \$
2020	718 782 \$
2021	68 520 \$
2022 et suivants	179 292 \$

**18. SUBVENTIONS REPORTÉES DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC – PROJETS SPÉCIFIQUES**

Les subventions reportées présentées dans le Fonds des opérations comprennent la fraction non amortie des apports reçus à l'égard de projets d'expositions spécifiques.

	2016	2015
Solde au début	125 000 \$	— \$
Subventions pour projets spécifiques	837 500	125 000
Charge de l'exercice, projets spécifiques	(96 236)	—
<b>Solde à la fin</b>	<b>866 264 \$</b>	<b>125 000 \$</b>

**19. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS**

**Régimes de retraite**

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (« RREGOP ») ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (« RRPE »). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi le Musée doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 208 263 \$ (2015 : 337 658 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

**Provision pour congés de maladie**

	2016	2015
Solde au début	708 229 \$	761 342 \$
Charge de l'exercice	111 866	105 291
Prestations versées au cours de l'exercice	(132 017)	(158 404)
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<b>688 078 \$</b>	<b>708 229 \$</b>

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2016		2015	
	RREGOP	RRPE	RREGOP	RRPE
Taux d'indexation	1,30 %	1,80 %	1,30 %	1,80 %
Taux d'actualisation	1,68 %	1,68 %	1,77 %	1,77 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	12,2 ans	3,2 ans	11,8 ans	3,8 ans

Ce programme a été modifié en fonction de l'entente de principe globale intervenue au niveau des conditions salariales des fonctionnaires du gouvernement du Québec. À compter du 1<sup>er</sup> avril 2017, ces employés pourront accumuler les journées non utilisées de congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement jusqu'à un maximum de 20 jours en banque. Toute journée excédentaire sera payable en fin d'exercice. Il n'y aura aucune possibilité d'utiliser ces journées dans un contexte de départ en préretraite. Des mesures transitoires seront appliquées au cours des prochains exercices.

**20. FLUX DE TRÉSORERIE**

La trésorerie et équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	2016	2015
Encaisse	33 220 \$	36 275 \$
Équivalents de trésorerie	652 089	380 077
Découvert bancaire	(205 032)	(184 891)
	<b>480 277 \$</b>	<b>231 461 \$</b>

Les opérations non monétaires des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement se détaillent comme suit :

	2016	2015
Acquisition d'immobilisations en contrepartie de créances interfonds, fournisseurs et frais courus	<b>8 625 \$</b>	103 670 \$

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 106 310 \$ (2015 : 149 786 \$)

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 83 282 \$ (2015 : 94 180 \$)

**21. INSTRUMENTS FINANCIERS****Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risques financiers**

Les principaux risques financiers auxquels le Musée est exposé ainsi que les politiques en matière de gestion des risques financiers sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et, de ce fait, amène l'autre partie à subir une perte financière. Le Musée est exposé au risque de crédit découlant de la possibilité que les parties manquent à leurs obligations financières, s'il y a concentration d'opérations avec une même partie ou concentration d'obligations financières de tierces parties ayant des caractéristiques économiques similaires et qui seraient affectées de la même façon par l'évolution de la conjoncture. Les instruments financiers qui exposent le Musée à une concentration du risque de crédit sont composés de l'encaisse, équivalents de la trésorerie, des créances et des placements de portefeuille.

L'exposition maximale du Musée au risque de crédit est la suivante :

	2016	2015
Encaisse	33 220 \$	36 275 \$
Équivalents de trésorerie	652 089	380 077
Créances (à l'exception des taxes de vente à recevoir)	644 668	669 397
Autres subventions à recevoir	31 200	18 968
Placements de portefeuille (à l'exception des placements en actions)	2 393 813	2 739 388
	<b>3 754 990 \$</b>	<b>3 844 105 \$</b>

Le risque de crédit associé à la trésorerie et aux équivalents de trésorerie est essentiellement réduit au minimum en s'assurant que les excédents de trésorerie sont investis dans des placements très liquides.

**21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)**

La politique du Musée est d'investir les excédents de trésorerie auprès d'institutions financières réputées dans les types de placements et le Musée détermine des limites par types de placements afin que son portefeuille soit largement diversifié de façon à réduire le risque global.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit en raison d'une clientèle diversifiée dont les activités d'exploitation sont menées dans divers secteurs d'activités. Ce risque est géré en constituant une provision sur ces créances. Le Musée est d'avis que la provision pour créances douteuses est suffisante pour couvrir le risque de non-paiement. Le Musée doit faire des estimations en ce qui a trait à la provision pour créances douteuses. Le type de clients, l'historique de paiement, les raisons pour lesquelles les comptes sont en souffrance et le secteur d'activité qui a donné lieu à la créance sont tous des éléments considérés dans la détermination du moment auquel les comptes en souffrance doivent faire l'objet d'une provision; les mêmes facteurs sont pris en considération lorsqu'il s'agit de déterminer s'il y a lieu de radier les montants portés au compte de provision en diminution des créances. Les montants recouvrés ultérieurement sur les comptes qui avaient été radiés sont crédités à la charge provision pour créances douteuses dans la période d'encaissement.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances, déduction faite de la provision pour créances douteuses et des taxes de vente à recevoir :

	2016	2015
Créances déduction faite de la provision pour créances douteuses :		
Moins de 30 jours suivant la date de facturation	<b>561 168 \$</b>	584 728 \$
De 30 à 60 jours suivant la date de facturation	<b>25 607</b>	36 395
De 61 à 90 jours suivant la date de facturation	<b>43 004</b>	933
Plus de 90 jours suivant la date de facturation	<b>14 889</b>	47 341
	<b>644 668 \$</b>	669 397 \$

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du Musée est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. Le Musée est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

La gestion du risque de liquidité vise à maintenir un montant suffisant de trésorerie et d'équivalents de trésorerie et à s'assurer que le Musée dispose de sources de financement de montant autorisé suffisant. Le Musée établit des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de s'assurer qu'il dispose des fonds nécessaires pour acquitter ses obligations.

Au 31 mars 2016, les échéances contractuelles des passifs financiers (y compris le versement des intérêts, le cas échéant) du Musée se détaillent comme suit :

	2016			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire	<b>205 032 \$</b>	— \$	— \$	— \$
Marges de crédit	<b>1 669 103</b>	—	—	—
Fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer)	<b>557 757</b>	—	—	—
Provision pour vacances	<b>381 012</b>	—	—	—
Dette à long terme	<b>430 084</b>	<b>528 711</b>	<b>2 542 449</b>	<b>191 548</b>
	<b>3 242 988 \$</b>	<b>528 711 \$</b>	<b>2 542 449 \$</b>	<b>191 548 \$</b>
	2015			
	Moins de 6 mois	6 mois à 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire	184 891 \$	— \$	— \$	— \$
Marges de crédit	2 026 000	—	—	—
Fournisseurs et frais courus (excluant les charges sociales à payer)	798 506	—	—	—
Provision pour vacances	365 305	—	—	—
Dette à long terme	442 499	189 320	2 040 674	292 752
	3 817 201 \$	189 320 \$	2 040 674 \$	292 752 \$

## 21. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

### *Risque de marché*

Les instruments financiers de l'organisme l'exposent au risque de marché, plus particulièrement au risque de change, de taux d'intérêt et à l'autre risque de prix :

- **Risque de taux d'intérêt :**

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Les placements en obligations portent intérêt à taux fixe et exposent donc le Musée au risque de variations de la juste valeur découlant des variations des taux d'intérêt.

Les marges de crédit portent intérêt à taux fixe et à taux variable et exposent donc le Musée à un risque de juste valeur et de flux de trésorerie, respectivement, découlant des variations des taux d'intérêt.

La dette à long terme est émise à des taux d'intérêt fixes, réduisant ainsi au minimum les risques liés aux flux de trésorerie, étant donné que le Musée prévoit le remboursement selon l'échéancier prévu.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

- **Risque de change :**

Le Musée réalise la plupart de ses transactions en dollars canadiens. Le risque de change découle des placements de portefeuille libellés en dollars américains détenus dans le Fonds de dotation des acquisitions d'œuvres d'art. Au 31 mars 2016, le Musée est exposé au risque de change en raison de l'encaisse libellée en dollars américains totalisant 14 328 \$US (2015 : 5 359 \$US), des équivalents de trésorerie libellés en dollars américains totalisant 122 118 \$US (2015 : 136 750 \$US) ainsi que des titres de portefeuille libellés en dollars américains totalisant 1 297 149 \$US (2015 : 1 388 579 \$US).

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de change.

- **Autre risque de prix :**

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix en raison des titres de portefeuille, étant donné que des variations des prix du marché auraient pour effet d'entraîner des variations de la juste valeur ou des flux de trésorerie de ces instruments.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix.

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

Le Musée a une politique de placements selon laquelle les fonds sont investis dans des placements dont le niveau de risque est globalement considéré comme étant faible.

## 22. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont évaluées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'avec tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis, soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers :

			2016	2015
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle omun	Total	Total
<b>Produits</b>				
Subvention – Autre	– \$	– \$	– \$	– \$
Commandites et autres dons	–	100 000	100 000	105 000
Autres	–	113 621	113 621	75 141
<b>Charges</b>				
Services professionnels, administratifs et autres	–	116 777	116 777	115 928
Locations	–	910 954	910 954	894 045
Entretien et réparations	–	18 766	18 766	28 882
Intérêts et frais d'emprunt	79 807 \$	– \$	79 807 \$	83 759 \$

Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers :

			2016	2015
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle omun	Total	Total
<b>Actif</b>				
Créances	– \$	22 622 \$	22 622 \$	1 616 \$
<b>Passif</b>				
Fournisseurs et frais courus	–	331 713	331 713	112 152
Intérêts courus	9 163 \$	– \$	9 163 \$	9 014 \$

## 23. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2015 ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice 2016.

## RAPPORT DE LA DIRECTION

Les états financiers du Musée de la civilisation (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel d'activités concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité de vérification dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité de vérification pour discuter de tout élément qui concerne son audit.



STÉPHAN LA ROCHE  
DIRECTEUR GÉNÉRAL



JULIE GAGNON  
SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ET DIRECTRICE DE L'ADMINISTRATION

QUÉBEC, LE 28 JUIN 2016

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE,

### Rapport sur les états financiers

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée de la civilisation, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

#### Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

#### Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux

circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

#### Fondement de l'opinion avec réserve

Le Musée de la civilisation n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée de la civilisation et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants, selon l'estimation établie, sont nécessaires afin que les états financiers du Musée de la civilisation respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public :

	Augmentation (Diminution) estimée			2016
	En dollars			
	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
<b>État de la situation financière</b>				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	524 924	3 809 452	1 536 490	5 870 866
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	3 582 172	35 580 054	7 607 602	46 769 828
Apports reportés (court terme)	1 072 062	2 593 075	635 357	4 300 494
Apports reportés (long terme)	3 004 473	18 863 033	6 593 280	28 460 786
Actif net	30 561	17 933 398	1 915 455	19 879 414
<b>État des résultats</b>				
Subventions du gouvernement du Québec	(12 707)	584 745	(360 496)	211 542
Excédent des produits sur les charges	(12 707)	584 745	(360 496)	211 542

# RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

SUITE

Augmentation (Diminution) estimée  
En dollars

2015

	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets spéciaux	Total
<b>État de la situation financière</b>				
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	526 572	3 317 154	1 319 033	5 162 759
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	4 093 911	31 762 099	9 310 568	45 166 578
Apports reportés (court terme)	1 083 861	2 309 825	656 010	4 049 696
Apports reportés (long terme)	3 493 354	15 420 775	7 697 640	26 611 769
Actif net	43 268	17 348 653	2 275 951	19 667 872
<b>État des résultats</b>				
Subventions du gouvernement du Québec	(92 982)	1 382 725	132 786	1 422 529
Insuffisance des produits sur les charges	92 982	(1 382 725)	(132 786)	(1 422 529)

### Opinion avec réserve

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée de la civilisation au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée de la civilisation au 31 mars 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

LA VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE DU QUÉBEC,



GUYLAINE LECLERC, FCPA auditrice, FCA

QUÉBEC, LE 28 JUIN 2016

ÉTAT DES  
RÉSULTATS

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016		2015			
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total redressé (note 4) \$
<b>PRODUITS</b>						
Subventions du gouvernement du Québec						
Fonctionnement	18 798 800	—	—	—	18 798 800	17 944 800
Autres (note 6)	1 851 008	—	4 766 164	1 301 502	7 918 674	7 048 740
Autres subventions pour projets spécifiques	122 910	—	—	—	122 910	107 600
Commandites financières (note 7)	482 894	—	—	—	482 894	620 336
Contributions - Fondation du Musée de la civilisation (note 18)	25 000	—	—	—	25 000	722 300
Billetterie	1 776 317	—	—	—	1 776 317	1 227 870
Abonnements	92 286	—	—	—	92 286	87 886
Boutiques	533 240	—	—	—	533 240	472 936
Location d'expositions	50 000	—	—	—	50 000	39 960
Concessions et autres locations	712 121	—	—	—	712 121	749 266
Ventes de produits et services	243 709	—	—	—	243 709	375 145
Intérêts sur l'encaisse	30 266	—	—	—	30 266	36 393
Indemnisation d'assurance (note 5)	2 345 211	—	—	—	2 345 211	1 351 229
Autres	214 207	—	—	—	214 207	125 911
	27 277 969	—	4 766 164	1 301 502	33 345 635	30 910 372
Commandites en échange de biens et services reçus	346 433	—	—	—	346 433	264 991
	27 624 402	—	4 766 164	1 301 502	33 692 068	31 175 363
<b>CHARGES (note 5)</b>						
Traitements et avantages sociaux	13 133 771	—	1 107 289	—	14 241 060	14 342 323
Services professionnels	4 341 031	—	327 666	—	4 668 697	4 823 234
Locations	359 967	—	51 347	—	411 314	136 197
Transport et communications	1 207 836	—	5 983	—	1 213 819	1 404 567
Fournitures, approvisionnements et énergie	1 340 065	—	204 176	—	1 544 241	1 618 592
Entretien et réparations	1 292 425	—	53 340	—	1 345 765	1 493 110
Charges administratives	263 416	—	6 101	6 228	275 745	223 356
Taxes municipales et scolaires	2 382 235	—	—	—	2 382 235	2 389 465
Acquisitions de collections	47 583	—	—	—	47 583	43 077
	24 368 329	—	1 755 902	6 228	26 130 459	26 473 921
Intérêts sur la dette à long terme	166 622	—	721 013	285 425	1 173 060	1 126 053
Amortissement des immobilisations corporelles	1 419 766	—	2 854 352	649 352	4 923 470	4 685 282
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	176 651	—	19 641	—	196 292	792 953
	1 763 039	—	3 595 006	934 777	6 292 822	6 604 288
Échange de biens et services reçus						
Services professionnels	284 033	—	—	—	284 033	215 536
Fournitures et approvisionnements	62 400	—	—	—	62 400	49 455
	346 433	—	—	—	346 433	264 991
	26 477 801	—	5 350 908	941 005	32 769 714	33 343 200
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>1 146 601</b>	<b>—</b>	<b>(584 744)</b>	<b>360 497</b>	<b>922 354</b>	<b>(2 167 837)</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016					2015
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total redressé (note 4) \$
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE DÉJÀ ÉTABLI</b>	187 617	25 000	(17 348 653)	(2 661 344)	(19 797 380)	(18 109 850)
Modification de méthode comptable (note 4)	550 674	—	—	240 194	790 868	1 271 175
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE REDRESSÉ</b>	738 291	25 000	(17 348 653)	(2 421 150)	(19 006 512)	(16 838 675)
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	1 146 601	—	(584 744)	360 497	922 354	(2 167 837)
	1 884 892	25 000	(17 933 397)	(2 060 653)	(18 084 158)	(19 006 512)
Virements interfonds (note 2)	(650 000)	650 000	—	—	—	—
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b> (note 8)	1 234 892	675 000	(17 933 397)	(2 060 653)	(18 084 158)	(19 006 512)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

AU 31 MARS 2016

2016 2015

	Fonds d'exploitation \$	Fonds des réserves \$	Fonds de maintien des actifs \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$	Total redressé (note 4) \$
<b>ACTIF</b>						
<b>À COURT TERME</b>						
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 9)	116 838	—	—	—	116 838	1 087 262
Créances (note 10)	1 162 772	—	121 850	—	1 284 622	2 739 382
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (note 11)	1 876 700	—	193 830	—	2 070 530	107 070
Stocks - boutiques	136 138	—	—	—	136 138	124 410
Charges payées d'avance	635 469	—	21 441	—	656 910	677 631
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	—	675 000	135 910	86 400	—	—
	3 927 917	675 000	473 031	86 400	4 265 038	4 735 755
Immobilisations corporelles (note 12)	22 701 601	—	21 792 674	8 313 402	52 807 677	49 650 971
	26 629 518	675 000	22 265 705	8 399 802	57 072 715	54 386 726
<b>PASSIF</b>						
<b>À COURT TERME</b>						
Découvert bancaire (note 9)	—	—	221 250	—	221 250	253 077
Emprunts bancaires (note 13)	—	—	15 081 733	—	15 081 733	15 617 963
Charges à payer et frais courus (note 14)	2 678 909	—	372 116	—	3 051 025	7 047 258
Intérêts courus	13 185	—	123 789	35 109	172 083	183 041
Provision pour vacances (note 15)	1 271 626	—	—	—	1 271 626	1 326 341
Apports reportés (note 16)	1 031 290	—	—	—	1 031 290	220 620
Revenus reportés	389 316	—	—	—	389 316	286 410
Versements sur la dette à long terme (note 17)	511 739	—	3 690 577	1 501 384	5 703 700	4 979 718
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	737 976	—	86 400	72 934	—	—
	6 634 041	—	19 575 865	1 609 427	26 922 023	29 914 428
Provision pour congés de maladie (note 15)	2 638 143	—	—	—	2 638 143	2 238 279
Apports reportés (note 16)	12 566 878	—	479 234	1 287 812	14 333 924	14 435 711
Dette à long terme (note 17)	3 555 564	—	20 144 003	7 563 216	31 262 783	26 804 820
	25 394 626	—	40 199 102	10 460 455	75 156 873	73 393 238
<b>ACTIF NET</b>						
Investi en immobilisations	6 116 400	—	(17 933 397)	(2 060 653)	(13 877 650)	(14 851 983)
Affectations d'origine interne (note 8)	—	675 000	—	—	675 000	25 000
Non grevé d'affectations	(4 881 508)	—	—	—	(4 881 508)	(4 179 529)
	1 234 892	675 000	(17 933 397)	(2 060 653)	(18 084 158)	(19 006 512)
	26 629 518	675 000	22 265 705	8 399 802	57 072 715	54 386 726

### OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (note 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION



MARGARET F. DELISLE



PASCAL MOFFET

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016	2015
	\$	Redressé (note 4) \$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	922 354	(2 167 837)
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	32 481	24 865
Virement des apports reportés	(1 197 719)	(1 334 974)
Amortissement des immobilisations corporelles	4 923 470	4 685 282
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	196 292	792 953
Intérêts capitalisés aux emprunts bancaires	9 248	51 526
	<b>4 886 126</b>	<b>2 051 815</b>
Variation des éléments d'actifs et de passifs liés aux activités de fonctionnement :		
Créances	1 454 760	(1 606 078)
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec	(1 963 460)	26 834
Stocks - boutiques	(11 728)	(12 213)
Charges payées d'avance	20 721	(55 028)
Charges à payer et frais courus (note 20)	110 558	(926 455)
Intérêts courus	(10 958)	(92 755)
Provision pour vacances	(54 715)	44 568
Revenus reportés	102 906	(64 041)
Provision pour congés de maladie	399 864	388 555
	<b>47 948</b>	<b>(2 296 613)</b>
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement</b>	<b>4 934 074</b>	<b>(244 798)</b>
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations (note 20)	(12 383 259)	(10 487 074)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>		
Nouveaux emprunts bancaires	10 814 852	13 207 621
Remboursement d'emprunts bancaires	(11 360 330)	(8 824 800)
Subventions ou contributions reçues	1 906 602	919 598
Nouvelle dette à long terme	11 360 330	8 824 800
Remboursement de la dette à long terme	(6 210 866)	(4 979 718)
<b>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</b>	<b>6 510 588</b>	<b>9 147 501</b>
<b>DIMINUTION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>(938 597)</b>	<b>(1 584 371)</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	<b>834 185</b>	<b>2 418 556</b>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE (note 9)</b>	<b>(104 412)</b>	<b>834 185</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2016

### 1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

Le Musée de la civilisation (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la *Loi sur les musées nationaux* (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonction, en vue de contribuer au développement culturel du Québec, de faire connaître l'histoire et les diverses composantes de notre civilisation; notamment, les cultures matérielle et sociale des occupants du territoire québécois et celles qui les ont enrichies, d'assurer la conservation et la mise en valeur de la collection ethnographique et des autres collections représentatives de notre civilisation et d'assurer une présence du Québec dans le réseau

international des manifestations muséologiques par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée de la civilisation a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu et il est, par conséquent, admissible à l'exemption des impôts (fédéral et provincial) prévue pour ces organismes.

### 2. VOCATION DES FONDS

Le **Fonds d'exploitation** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux opérations courantes du Musée ainsi que les activités commerciales du Musée telles que l'exploitation des boutiques et du restaurant ainsi que la location d'expositions et de salles. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner ou hypothéquer un immeuble, ni louer un immeuble pour plus de deux ans.

En fin d'exercice, tout excédent des produits sur les charges de 50 000 \$ et moins peut être affecté en tout ou en partie à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection du fonds des réserves. Tout excédent supérieur à cette somme de 50 000 \$ doit obligatoirement être affecté à la réserve pour les expositions du fonds des réserves tant que celle-ci n'a pas encore atteint l'objectif fixé de 600 000 \$. Toutefois, si la réserve pour les expositions a déjà atteint l'objectif de 600 000 \$, le Musée a le choix d'affecter ou non l'excédent en tout ou en partie ainsi que tout actif net non grevé d'affectations, à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection, à une autre réserve ou de le laisser dans le fonds d'exploitation.

Le **Fonds de maintien des actifs** présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents au programme de maintien des actifs et de résorption du déficit d'entretien du gouvernement du Québec.

Le **Fonds des projets spéciaux** vise à regrouper divers projets dont le financement est assuré par des enveloppes spécifiques autorisées par le ministère de la Culture et des Communications.

Le **Fonds des réserves** regroupe les opérations des diverses réserves qui ont été constituées par décision du conseil d'administration à même les excédents du fonds d'exploitation. Ce fonds regroupe les réserves qui se retrouvaient aux états financiers du 31 mars 2015 en plus des montants transférés en fin d'exercice à partir du Fonds d'exploitation à la réserve pour les expositions (600 000 \$) et à la réserve pour l'acquisition d'objets de collection (50 000 \$) conformément à la politique du Fonds d'exploitation.

Ces réserves sont :

- **Réserve pour auto assurance** qui sert à couvrir la franchise de 25 000 \$ stipulée au décret numéro 92-2007 du gouvernement du Québec;
- **Réserve pour les expositions** afin de faciliter le financement des expositions du Musée. Les sommes issues de ce fonds seront utilisées pour la réalisation d'expositions temporaires et, exceptionnellement, d'activités connexes;
- **Réserve pour l'acquisition d'objets de collection** qui vise à permettre l'acquisition d'objets de collection à la suite de la recommandation du comité de développement des collections.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

#### Référentiel comptable

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Musée utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans le chapitre SP 4200 et suivants.

#### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence à l'égard de la comptabilisation des actifs et passifs, de la présentation des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que de la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

#### Instruments financiers

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transactions sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances (excluant les taxes à recevoir) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les découverts bancaires, les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)***État des gains et pertes de réévaluation*

L'état des gains et pertes de réévaluation n'est pas présenté étant donné qu'aucun élément n'est comptabilisé à la juste valeur ou libellé en devises étrangères.

**Constataion des produits***Apports*

Les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont autorisées.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

*Prestation de services et ventes*

Les produits de billetterie, locations d'exposition, concessions et autres locations ainsi que ventes de services sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits des boutiques et ventes de produits sont constatés lorsque le bien est remis au client.

**Trésorerie et équivalents de trésorerie**

La politique du Musée consiste à présenter, dans la trésorerie et équivalents de trésorerie, les soldes bancaires et les découverts bancaires dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible. Ce poste inclut également les placements facilement convertibles à court terme dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

**Régimes de retraite**

La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux étant donné qu'il n'est pas possible pour le Musée de disposer de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.

**Provision pour vacances et congés de maladie**

Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par la direction. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux par les employés, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.

Aucun calcul d'actualisation concernant la provision pour vacances n'est jugé nécessaire puisque le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours de l'exercice suivant.

**Pièces de collection**

Les pièces de collection achetées sont imputées aux opérations alors que celles reçues par donation ne sont pas comptabilisées aux états financiers.

**Stocks - boutiques**

Les stocks des boutiques du Musée sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.

**Apports reçus sous forme de biens et services**

Le Musée reçoit gratuitement des biens et services, dont des services de restauration d'objets et d'œuvres d'art du ministère de la Culture et des Communications. Ces apports sont constatés aux états financiers à la juste valeur des services reçus lorsque celle-ci peut faire l'objet d'une estimation raisonnable.

**Services rendus par les bénévoles**

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et charges du Musée.

**Immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou à la juste valeur marchande en date d'acquisition si elles sont reçues à titre gratuit. Les immobilisations corporelles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit :

Bâtisses	40 ans
Ajouts et aménagements des bâtisses	10 ans
Améliorations locatives	10 ans
Mobilier et équipement	10 ans
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	10 ans
Équipement d'éclairage et de sonorisation	5 ans
Équipement d'activités commerciales	10 ans
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	3 et 7 ans
Documents numériques	3, 5 et 10 ans
Aménagement des salles d'expositions	8 à 13 ans

**Dépréciation des immobilisations corporelles**

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.

#### 4. MODIFICATION COMPTABLE

Au cours de l'exercice 2016, le Musée a conclu que les coûts d'aménagement des salles et de développement des expositions qui seront présentées durant plusieurs années devaient être capitalisés. Auparavant, le Musée inscrivait en charges ces coûts dans l'année de leur réalisation et comptabilisait à titre de produits tout financement gouvernemental connexe. Cette modification comptable, effectuée rétroactivement, a entraîné les incidences suivantes aux soldes des exercices antérieurs :

	Augmentation (Diminution)		
	2015		
	Fonds d'exploitation \$	Fonds des projets spéciaux \$	Total \$
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>			
Subventions du gouvernement du Québec	—	20 530	20 530
Services professionnels	(73 857)	—	(73 857)
Fournitures, approvisionnements et énergie	(383)	—	(383)
Amortissement des immobilisations corporelles	154 118	63 865	217 983
Perte sur radiation d'immobilisations corporelles	357 094	—	357 094
Insuffisance des produits sur les charges	436 972	43 335	480 307
<b>ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET</b>			
Actif net au début de l'exercice	987 646	283 529	1 271 175
Insuffisance des produits sur les charges	436 972	43 335	480 307
Actif net à la fin de l'exercice	550 674	240 194	790 868
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>			
Immobilisations corporelles	550 674	385 392	936 066
Apports reportés	—	145 198	145 198
Actif net	550 674	240 194	790 868

#### 5. INDEMNISATION D'ASSURANCE

Un sinistre survenu au cours de l'exercice 2015 a engendré des pertes de revenus et des charges supplémentaires dont une portion fut compensée par une indemnisation d'assurance de 495 773 \$ pour l'exercice 2016 (2015 : 273 615 \$). Les charges supplémentaires associées à ce sinistre ont été comptabilisées au Fonds d'exploitation dans l'état des résultats. Une indemnisation d'assurance de 1 849 438 \$ (2015 : 1 077 614 \$) a également été accordée pour la reconstruction de la partie du Musée qui a subi des dommages lors de l'incendie. Un montant totalisant 2 345 211 \$ (2015 : 1 351 229 \$) a été comptabilisé aux résultats dans le Fonds d'exploitation à titre de produits d'indemnisation d'assurance.

Le recouvrement des frais liés au sinistre fait actuellement l'objet d'autres réclamations auprès de l'assureur du Musée. Les produits d'assurances comptabilisés pour l'exercice clos le 31 mars 2016 représentent uniquement les montants pour lesquels le Musée avait l'assurance raisonnable de recevoir les sommes. Au 31 mars 2016, un montant de 424 597 \$ est inclus dans les créances à recevoir (2015 : 877 614 \$).

**6. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC - AUTRES**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	Redressé (note 4) \$
<b>Fonds d'exploitation</b>		
Projets spécifiques	449 565	419 950
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	259 736	259 736
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	168 270	268 751
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations	973 437	1 160 461
	<b>1 851 008</b>	<b>2 108 898</b>
<b>Fonds de maintien des actifs</b>		
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	4 035 723	3 128 260
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	730 441	662 276
	<b>4 766 164</b>	<b>3 790 536</b>
<b>Fonds des projets spéciaux</b>		
Subventions concernant le financement d'immobilisations et d'autres charges	984 415	834 663
Remboursement des intérêts relatifs au financement des immobilisations	290 225	287 781
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations	26 862	26 862
	<b>1 301 502</b>	<b>1 149 306</b>
	<b>7 918 674</b>	<b>7 048 740</b>

**7. COMMANDITES FINANCIÈRES**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
<b>Fonds d'exploitation</b>		
Commandites spécifiques obtenues pour la réalisation d'expositions et de projets spécifiques	393 394	495 336
Contributions du gouvernement du Québec pour la réalisation d'expositions	89 500	125 000
	<b>482 894</b>	<b>620 336</b>

**8. ACTIF NET À LA FIN**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
Le fonds des réserves s'établit ainsi au 31 mars :		
Réserve pour auto assurance	25 000	25 000
Réserve pour les expositions	600 000	—
Réserve pour l'acquisition d'objets de collection	50 000	—
	<b>675 000</b>	<b>25 000</b>

**9. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE**

La trésorerie porte intérêt quotidiennement au taux préférentiel moins 1,75 % ce qui représente, au 31 mars 2016, un taux de 0,95 % (2015 : 1,10 %).

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se détaillent comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
Encaisse	116 838	1 087 262
Découvert bancaire	(221 250)	(253 077)
	<b>(104 412)</b>	<b>834 185</b>

**10. CRÉANCES**

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
<b>Fonds d'exploitation</b>		
Intérêts courus	1 775	914
Subventions et commandites	211 428	190 401
Indemnisation d'assurance à recevoir	424 597	877 614
Taxes à recevoir	341 682	923 084
Créances (note 21)	172 681	176 699
Autres créances	10 609	21 500
	<b>1 162 772</b>	<b>2 190 212</b>
<b>Fonds de maintien des actifs</b>		
Taxes à recevoir	121 850	549 134
<b>Fonds des projets spéciaux</b>		
Taxes à recevoir	—	36
	<b>1 284 622</b>	<b>2 739 382</b>

**11. SUBVENTIONS À RECEVOIR DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC**

Les subventions à recevoir du gouvernement du Québec présentées à court terme se détaillent ainsi :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	Redressé (note 4) \$
<b>Fonds d'exploitation</b>		
Subvention de fonctionnement	700 000	—
Contributions pour projets spécifiques	1 176 700	—
	<b>1 876 700</b>	<b>—</b>
<b>Fonds de maintien des actifs</b>		
Intérêts sur emprunts bancaires	193 830	107 070
	<b>2 070 530</b>	<b>107 070</b>

**12. IMMOBILISATIONS CORPORELLES**

Immobilisations globales du Musée	<b>2016</b> <b>2015</b>			
	Coût	Ammortissement cumulé	Net	Net Redressé (note 4)
Terrains	2 480 722	—	2 480 722	2 480 722
Bâtisses	67 938 665	31 053 197	36 885 468	34 913 939
Ajouts et aménagements des bâtisses	25 236 022	19 000 443	6 235 579	6 096 954
Améliorations locatives	6 651 839	5 252 337	1 399 502	1 207 318
Mobilier et équipement	2 038 381	1 523 536	514 845	611 819
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	2 613 118	2 296 407	316 711	313 002
Équipement d'éclairage et de sonorisation	827 411	671 757	155 654	155 624
Équipement d'activités commerciales	261 379	120 346	141 033	131 226
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	10 232 543	7 073 116	3 159 427	2 804 301
Documents numériques	475 088	—	475 088	—
Aménagement des salles d'expositions	2 766 120	1 722 472	1 043 648	936 066
	<b>121 521 288</b>	<b>68 713 611</b>	<b>52 807 677</b>	<b>49 650 971</b>

Valeur nette par fonds	<b>2016</b>			
	Fonds d'exploitation	Fonds de maintien des actifs	Fonds des projets speciaux	Total
Terrains	2 480 722	—	—	2 480 722
Bâtisses	19 449 446	10 256 304	7 179 718	36 885 468
Ajouts et aménagements des bâtisses	23 886	5 399 537	812 156	6 235 579
Améliorations locatives	—	1 399 502	—	1 399 502
Mobilier et équipement	30 808	484 037	—	514 845
Équipement de manutention, de rangement, de transformation et de production	9 487	307 224	—	316 711
Équipement d'éclairage et de sonorisation	14 494	141 160	—	155 654
Équipement d'activités commerciales	1 297	139 736	—	141 033
Équipement informatique, audiovisuel et progiciels	21 970	3 137 457	—	3 159 427
Documents numériques	—	475 088	—	475 088
Aménagement des salles d'expositions	669 491	52 629	321 528	1 043 648
	<b>22 701 601</b>	<b>21 792 674</b>	<b>8 313 402</b>	<b>52 807 677</b>

Des immobilisations corporelles des catégories « ajouts et aménagements des bâtisses », « équipement informatique, audiovisuel et progiciels », « documents numériques » et « aménagement des salles d'expositions » totalisant 679 254 \$ au 31 mars 2016 n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas utilisées en fin d'exercice. Au 31 mars 2015, des immobilisations non-amorties d'un montant de 512 376 \$ faisaient partie de la catégorie « équipement informatique, audiovisuel et progiciels ».

### 13. EMPRUNTS BANCAIRES

Tous les emprunts bancaires du Musée sont garantis par le gouvernement du Québec et renouvelables à chaque année.

Les emprunts bancaires portent intérêt au taux préférentiel. Le taux au 31 mars 2016 est de 2,70 % l'an (2015 : 2,85 %).

#### Fonds d'exploitation

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à contracter des emprunts temporaires relatifs à son fonctionnement pour un montant maximum de 2 000 000 \$ (2015 : 3 000 000 \$).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 2 000 000 \$ au 31 mars 2016 (2015 : 3 000 000 \$). Aux 31 mars 2016 et 2015, aucun emprunt temporaire n'a cours.

#### Fonds de maintien des actifs

Le gouvernement du Québec a autorisé le Musée à emprunter un montant maximal de 21 616 020 \$ au 31 mars 2016 (2015 : 25 654 606 \$).

Avec l'institution financière, le Musée a une entente d'emprunt pour un maximum de 21 007 100 \$ au 31 mars 2016 (2015 : 25 400 600 \$). Au 31 mars 2016, le solde des emprunts temporaires est de 15 081 733 \$ (2015 : 13 392 007 \$).

#### Fonds des projets spéciaux

Le Musée n'a plus d'autorisation du gouvernement du Québec à emprunter depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015 (2015 : 2 353 887 \$).

Avec l'institution financière, le Musée n'a plus d'entente d'emprunt (2015 : 2 330 581 \$). Au 31 mars 2016, il n'y a pas de solde d'emprunt temporaire (2015 : 2 225 956 \$).

### 14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016 \$	2015 \$
<b>Fonds d'exploitation</b>		
Traitements à payer (note 21)	302 352	107 799
Avantages sociaux à payer	207 991	171 916
Autres charges à payer et frais courus (note 21)	2 168 566	3 125 840
	<b>2 678 909</b>	<b>3 405 555</b>
<b>Fonds de maintien des actifs</b>		
Traitements à payer (note 19)	21 749	—
Avantages sociaux à payer	4 766	—
Autres charges à payer et frais courus (note 21)	345 601	3 639 306
	<b>372 116</b>	<b>3 639 306</b>
<b>Fonds des projets spéciaux</b>		
Autres charges à payer et frais courus (note 21)	—	2 397
	<b>3 051 025</b>	<b>7 047 258</b>

### 15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

#### Régimes de retraite

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et incluent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes de retraite ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible et le taux pour le RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés, à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % (aux 1<sup>er</sup> janvier 2015 et 2016) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Musée verse un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible, tout comme pour l'année civile 2015.

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 1 056 676 \$ (2015 : 1 021 411 \$). Les obligations du Musée envers ces régimes gouvernementaux se limitent à ses cotisations à titre d'employeur.

**15. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS (SUITE)**

Provision pour vacances	2016		2015	
	Traitements \$	Avantages sociaux \$	Traitements \$	Avantages sociaux \$
Solde au début	1 114 572	211 769	1 095 533	186 240
Charge de l'exercice*	871 859	165 653	870 155	165 329
Prestations versées au cours de l'exercice	(917 838)	(174 389)	(851 116)	(139 800)
	<b>1 068 593</b>	<b>203 033</b>	1 114 572	211 769
Solde à la fin		<b>1 271 626</b>		1 326 341

Provision pour congés de maladie	2016		2015	
	Traitements \$	Avantages sociaux \$	Traitements \$	Avantages sociaux \$
Solde au début	1 849 819	388 460	1 554 391	295 333
Charge de l'exercice *	806 819	169 432	724 949	183 327
Prestations versées au cours de l'exercice	(476 353)	(100 034)	(429 521)	(90 200)
	<b>2 180 285</b>	<b>457 858</b>	1 849 819	388 460
Solde à la fin		<b>2 638 143</b>		2 238 279

\* La charge totale de l'exercice est de 2 013 763 \$ en 2016 (2015 : 1 943 760 \$).

Le Musée dispose d'un programme d'accumulation des congés de maladie. Ce programme donne lieu à des obligations à long terme dont les coûts sont assumés en totalité par le Musée.

Le programme d'accumulation des congés de maladie permet à des employés d'accumuler les journées non utilisées des congés de maladie auxquelles ils ont droit annuellement et de se les faire monnayer à 50 % en cas de cessation d'emploi, de départ à la retraite ou de décès, et cela jusqu'à concurrence d'un montant représentant l'équivalent de 66 jours. Les employés peuvent également faire le choix d'utiliser ces journées accumulées comme journées d'absence pleinement rémunérées dans un contexte de départ en préretraite. Ce programme ne fait pas l'objet d'une capitalisation pour en pourvoir le paiement.

Les obligations du programme d'accumulation des congés de maladie augmentent au fur et à mesure que les employés rendent des services au Musée. La valeur de cette obligation est établie à l'aide d'une méthode qui répartit le coût de ce programme sur la durée de la carrière active des employés.

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base notamment des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes au 31 mars 2016 :

	2016	2015
Taux d'indexation	Entre 1,50 % et 3,00 %	1,00 %
Taux d'actualisation	Entre 0,89 % et 3,31 %	2,65 %
Durée moyenne estimative du reste de la carrière active	Entre 2 et 21 ans	14 ans

**16. APPORTS REPORTÉS**

Les apports reportés présentés à court terme se rapportent aux sommes reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de certaines expositions débutant ou se prolongeant au cours des exercices subséquents. Les variations survenues au solde présenté à court terme sont les suivantes :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
<b>Fonds d'exploitation</b>		
Solde au début	220 620	180 870
Montant reçu pour les exercices subséquents	1 008 090	187 400
Virement des apports reportés	(197 420)	(147 650)
Solde à la fin	1 031 290	220 620
Se détaillant comme suit :		
Gouvernement du Québec	957 785	141 700
Autres apports reportés	73 505	78 920
	1 031 290	220 620

Les apports reportés présentés à long terme comprennent des engagements du gouvernement du Québec relatifs aux immobilisations et à leur maintien. Les variations survenues au solde présenté à long terme sont les suivantes :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	Redressé (note 4) \$
<b>Fonds d'exploitation</b>		
Solde au début	13 291 638	14 203 418
Montant reçu pour les exercices subséquents	248 677	248 681
Virement des apports reportés	(973 437)	(1 160 461)
Solde à la fin	12 566 878	13 291 638
<b>Fonds de maintien des actifs</b>		
Solde au début	338 264	292 551
Montant reçu pour les exercices subséquents	140 970	45 713
Solde à la fin	479 234	338 264
<b>Fonds des projets spéciaux</b>		
Solde au début	805 809	394 868
Montant reçu pour les exercices subséquents	508 865	437 804
Virement des apports reportés	(26 862)	(26 863)
Solde à la fin	1 287 812	805 809
	14 333 924	14 435 711

**17. DETTE À LONG TERME**

Emprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement du Québec, garantis par le gouvernement du Québec, présentés nets des coûts de transactions de 225 673 \$ (2015 : 185 774 \$).

		<b>2016</b>	<b>2015</b>
	Taux effectif %	\$	\$
<b>Fonds d'exploitation</b>			
a) 3,792 % remboursable par versements annuels en capital de 511 739 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2023	3,930	4 067 303	4 575 714
		4 067 303	4 575 714
Versements échéant au cours du prochain exercice		(511 739)	(511 739)
		3 555 564	4 063 975

**17. DETTE À LONG TERME (SUITE)**

	Taux effectif %	2016 \$	2015 \$
<b>Fonds de maintien des actifs</b>			
a) 4,937 % remboursable par versements annuels en capital de 320 659 \$, échéant le 16 juillet 2020	5,064	1 590 467	1 908 560
b) 4,379 % remboursable par versements annuels en capital de 83 658 \$, échéant le 10 mai 2017	4,540	167 317	250 975
c) 1,724 % remboursable par versements annuels en capital de 103 783 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2017	1,870	207 566	311 349
d) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 105 780 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	317 341	423 122
e) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 115 488 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	346 465	461 954
f) 4,235 % remboursable par versements semestriels en capital de 159 728 \$, échéant le 10 mai 2021	4,393	1 745 264	2 062 371
g) 2,961 % remboursable par versements annuels en capital de 347 945 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2023	3,106	2 764 073	3 109 582
h) 2,698 % remboursable par versements semestriels en capital de 371 491 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2018	2,864	1 114 472	1 485 963
i) 2,336 % remboursable par versements annuels en capital de 105 923 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2017	2,516	211 846	317 768
j) 3,271 % remboursable par versements annuels en capital de 807 503 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2024	3,411	7 220 289	8 022 544
k) 2,171 % remboursable par versements annuels en capital de 325 667 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2025	2,303	2 911 950	—
l) 2,544 % remboursable par versements annuels en capital de 507 469 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2025	2,694	4 537 530	—
m) 1,436 % remboursable par versements annuels en capital de 175 756 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2020	1,633	700 000	—
n) 2,579 % remboursable par versements annuels en capital de 507 167 \$, échu le 15 juillet 2015	2,760	—	504 885
		<b>23 834 580</b>	18 859 073
Versements échéant au cours du prochain exercice		<b>(3 690 577)</b>	(3 188 852)
		<b>20 144 003</b>	15 670 221
<b>Fonds des projets spéciaux</b>			
a) 4,087 % remboursable par versements annuels en capital de 219 839 \$, échéant le 3 décembre 2018	4,265	656 096	874 225
b) 2,961 % remboursable par versements annuels en capital de 706 955 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> septembre 2023	3,106	5 616 048	6 318 054
c) 2,336 % remboursable par versements annuels en capital de 251 861 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> octobre 2017	2,516	503 722	755 583
d) 2,542 % remboursable par versements annuels en capital de 100 472 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> décembre 2018	2,703	301 417	401 889
e) 2,171 % remboursable par versements annuels en capital de 222 257 \$, échéant le 1 <sup>er</sup> mars 2025	2,303	1 987 317	—
		<b>9 064 600</b>	8 349 751
Versements échéant au cours du prochain exercice		<b>(1 501 384)</b>	(1 279 127)
		<b>7 563 216</b>	7 070 624
		<b>31 262 783</b>	26 804 820

## Musée de la civilisation

Les versements en capital sur la dette à long terme sont acquittés annuellement ou semestriellement, et les intérêts semestriellement, à même les subventions du gouvernement du Québec prévues à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des cinq prochains exercices et de ceux subséquents se détaillent comme suit :

2017	5 703 700 \$
2018	5 703 700
2019	5 158 475
2020	4 245 404
2021	4 069 649
2022 et suivants	12 311 228
	37 192 156 \$

## 18. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation du Musée de la civilisation, sur laquelle le Musée exerce une influence notable, est constituée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour objectif de solliciter des fonds afin de soutenir les activités culturelles et éducatives du Musée. Selon ses règlements, une contribution ne peut être versée au Musée que si son excédent atteint 300 000 \$. Ils prévoient également, qu'en cas de liquidation de la Fondation, son actif net serait remis au Musée. L'actif net de la Fondation s'élève à 2 161 904 \$ au 31 mars 2016 (2015 : 1 819 045 \$). De façon à atteindre ses objectifs, le Musée met à la disposition de la Fondation le personnel nécessaire à la bonne marche de ses opérations. Aucun montant n'est perçu pour ces services.

Il y a un montant de 3 044 \$ comptabilisé dans les revenus reportés au 31 mars 2016 (aucun en 2015) relativement aux contributions de la Fondation de 28 044 \$ en 2016 (2015 : 722 300 \$).

Le Musée national des beaux-arts du Québec s'est engagé par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces au Centre national de conservation et d'études des collections. Les revenus de loyers s'élèvent à 176 487 \$ en 2016 (2015 : 196 542 \$).

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle conjoint, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers :

	<b>2016</b>		<b>2015</b>	
	Gouvernement du Québec	Entité sous contrôle commun	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
<b>Produits</b>				
Concessions et autres locations	20 810	72 221	93 031	134 192
Ventes de produits et services	3 512	23 568	27 080	34 807
Autres	2 200	16 754	18 954	21 160
<b>Charges</b>				
Services professionnels	146 672	57 130	203 802	221 066
Loyers	—	57 814	57 814	46 193
Transport et communications	—	156 025	156 025	148 139
Fournitures, approvisionnements et énergie	—	633 478	633 478	637 310
Taxes municipales et scolaires	—	417 004	417 004	493 029
Intérêts sur la dette à long terme	—	1 173 060	1 173 060	1 126 053
Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers :				
<b>Actif</b>				
Créances	48 664	130 266	178 930	228 427
Charges payées d'avance	—	25 527	25 527	28 342
<b>Passif</b>				
Charges à payer et frais courus	27 320	750 684	778 004	4 935 385
Intérêts courus	—	172 083	172 083	183 041
Apports reportés	867 785	—	867 785	141 700

**19. COLLECTION**

La période de transition s'est poursuivie en 2015-2016 au niveau des collections, notamment, par la refonte de son système de gestion intégré des données et par les travaux d'inventaire et de conservation préventive des archives. La refonte du système de gestion des collections a entraîné la réorganisation virtuelle des secteurs de collections et de documents d'archives et le chantier des archives a permis de comptabiliser des documents jusqu'à ce jour non inventoriés. Les documents d'archives ainsi que les livres catalogués du côté « objets » ont été transférés virtuellement dans leur département respectif (« archives » et « bibliothèque »). Dans le cadre du chantier de conservation, plusieurs documents non catalogués ont été enregistrés : documents textuels, manuscrits, cartes et plans, images pieuses, photographies, etc.

La collection du Musée compte, au 31 mars 2016, 218 682 artefacts et oeuvres d'art (2015 : 214 873), 4 255 spécimens naturalisés (2015 : 0), 70 092 livres (2015 : 0) et 224 031 documents d'archives enregistrés (2015 : 221 317). La collection compte également des éléments non enregistrés, dont 3 883 artefacts et oeuvres d'art (2015 : 0), 127 334 livres rares (2015 : 197 426) et environ 1 km linéaire d'archives historiques.

Le Musée délivre des reçus pour la plupart des pièces de collection reçues par donation. La valeur de ces pièces est validée par expertise et, pour certaines pièces, sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. La valeur cumulative des reçus émis depuis 1991 s'établit comme suit :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
Solde au début	<b>8 522 763</b>	7 983 736
Reçus émis	<b>12 015 868</b>	539 027
Solde à la fin	<b>20 538 631</b>	8 522 763

**20. FLUX DE TRÉSORERIE**

Les opérations non monétaires des activités d'exploitation, de financement et d'investissement se détaillent ainsi :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
Acquisitions d'immobilisations corporelles incluses dans les charges à payer et frais courus	<b>845 488</b>	4 952 279

Les intérêts versés au Fonds de financement du gouvernement du Québec au cours de l'exercice s'élèvent à 1 156 455 \$ (2015 : 1 193 944 \$).

**21. INSTRUMENTS FINANCIERS****Gestion des risques liés aux instruments financiers**

La direction a mis en place des politiques et des procédés en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**Risque de crédit**

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le risque de crédit relatif à l'encaisse est considéré comme négligeable puisqu'ils sont détenus dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est minime en raison du type de clientèle visée, constituée en grande partie d'organismes du secteur public. Aux 31 mars 2016 et 2015, le Musée n'a pas comptabilisé de provision pour mauvaises créances.

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
<b>Fonds d'exploitation</b>		
Moins de 30 jours	<b>70 787</b>	71 605
De 30 à 60 jours	<b>14 568</b>	18 627
De 61 à 90 jours	<b>21 536</b>	10 608
Plus de 90 jours	<b>65 790</b>	75 859
	<b>172 681</b>	176 699
Autres créances	<b>223 812</b>	1 090 429
	<b>396 493</b>	1 267 128

## Musée de la civilisation

**Risque de liquidité**

Le risque de liquidité du Musée représente le risque qu'il ne soit pas en mesure d'honorer ses obligations financières lorsque celles-ci viennent à échéance. Le Musée considère qu'il gère efficacement son risque de liquidités, entre autres, par l'analyse périodique de sa situation budgétaire.

Le tableau suivant présente une analyse des échéances contractuelles des passifs financiers. Les montants indiqués incluent le capital et les intérêts, le cas échéant :

<b>2016</b>				
	Moins de 1 an \$	1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Découvert bancaire	221 250	—	—	221 250
Emprunts bancaires	15 081 733	—	—	15 081 733
Charges à payer et frais courus	2 838 268	—	—	2 838 268
Intérêts courus	172 083	—	—	172 083
Provision pour vacances	1 068 593	—	—	1 068 593
Dette à long terme	5 703 700	19 177 228	12 311 228	37 192 156
	<b>25 085 627</b>	<b>19 177 228</b>	<b>12 311 228</b>	<b>56 574 083</b>
<b>2015</b>				
	Moins de 1 an \$	1 an à 5 ans \$	Plus de 5 ans \$	Total \$
Découvert bancaire	253 077	—	—	253 077
Emprunts bancaires	15 617 963	—	—	15 617 963
Charges à payer et frais courus	6 875 342	—	—	6 875 342
Intérêts courus	183 041	—	—	183 041
Provision pour vacances	1 114 572	—	—	1 114 572
Dette à long terme	4 979 718	15 886 683	11 103 911	31 970 312
	<b>29 023 713</b>	<b>15 886 683</b>	<b>11 103 911</b>	<b>56 014 307</b>

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix. Le Musée est seulement exposé au risque de taux d'intérêt.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Les emprunts bancaires portent intérêts à taux variables et exposent le Musée à un risque de flux de trésorerie découlant des variations de taux d'intérêt. Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition au risque de taux d'intérêt.

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auxquels est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux l'est également étant donné que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier prévu.

**22. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Le Musée est engagé par divers contrats échéant au cours des cinq prochains exercices à verser une somme de 7 372 269 \$ (2015 : 8 304 417 \$), qui se répartit principalement entre les travaux relatifs aux bâtiments et aux équipements pour un montant de 5 510 527 \$ (2015 : 6 064 592 \$) et les expositions et activités en préparation pour une somme de 1 861 742 \$ (2015 : 2 239 825 \$). Les paiements exigibles au cours des cinq prochains exercices se détaillent comme suit :	2017	4 704 481 \$
	2018	2 088 390
	2019	288 517
	2020	187 242
	2021	103 639

**23. CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres comparatifs de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée pour l'exercice courant.

# Rapport de la direction

*États financiers*  
pour l'exercice clos le 31 mars 2016

Les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec (Musée) ont été dressés par la direction, qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les estimations et les jugements importants. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées, qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Les renseignements financiers contenus dans le reste du rapport annuel concordent avec l'information donnée dans les états financiers.

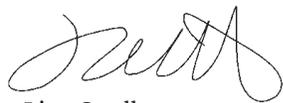
Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction maintient un système de contrôles internes, conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables. La direction procède à des vérifications périodiques, afin de s'assurer du caractère adéquat et soutenu des contrôles internes appliqués de façon uniforme par le Musée.

Le Musée reconnaît qu'il est responsable de gérer ses affaires conformément aux lois et règlements qui le régissent.

Le conseil d'administration surveille la façon dont la direction s'acquitte des responsabilités qui lui incombent en matière d'information financière et il approuve les états financiers. Il est assisté dans ses responsabilités par le comité d'audit, dont les membres ne font pas partie de la direction. Ce comité rencontre la direction et le Vérificateur général du Québec, examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Le Vérificateur général du Québec a procédé à l'audit des états financiers du Musée, conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, et son rapport de l'auditeur indépendant expose la nature et l'étendue de cet audit et l'expression de son opinion. Le Vérificateur général du Québec peut, sans aucune restriction, rencontrer le comité d'audit pour discuter de tout élément qui concerne son audit.

La directrice  
et conservatrice en chef,



Line Ouellet

Le directeur  
de l'administration,



Jean-François Fusey, CPA, CA

Québec, le 20 juin 2016

# Rapport de l'auditeur indépendant

À l'Assemblée nationale

## RAPPORT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

J'ai effectué l'audit des états financiers ci-joints du Musée national des beaux-arts du Québec, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2016, l'état des résultats, l'état des gains et pertes de réévaluation, l'état de l'évolution de l'actif net et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives inclus dans les notes complémentaires.

### RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION POUR LES ÉTATS FINANCIERS

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### RESPONSABILITÉ DE L'AUDITEUR

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit assortie d'une réserve.

## FONDEMENT DE L'OPINION AVEC RÉSERVE

Le Musée national des beaux-arts du Québec n'a pas comptabilisé aux 31 mars 2016 et 2015, à l'état de la situation financière, des subventions à recevoir du gouvernement du Québec concernant des immobilisations et d'autres charges financées ou devant être financées par emprunts pour lesquelles des travaux ont été réalisés. Cette situation constitue une dérogation aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public s'appliquant aux organismes sans but lucratif du secteur public, qui prévoient la comptabilisation des subventions à recevoir lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée. Cette dérogation m'a aussi conduit à exprimer une opinion d'audit modifiée sur les états financiers de l'exercice précédent. Par ailleurs, l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01) énonce que la seule partie d'une subvention qui doit être comptabilisée est celle qui est exigible dans l'exercice du Musée national des beaux-arts du Québec et autorisée par le Parlement dans l'année financière du gouvernement. Étant donné la non-inscription de ces subventions à recevoir du gouvernement du Québec, comme le prescrit la loi, les ajustements suivants selon l'estimation établie sont nécessaires afin que les états financiers du Musée national des beaux-arts du Québec respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

	AUGMENTATION (DIMINUTION) ESTIMÉE EN DOLLARS					
	2016			2015		
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total
<b>ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE</b>						
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (court terme)	50 263	5 573 895	5 624 158	69 871	4 815 032	4 884 903
Subventions à recevoir du gouvernement du Québec (long terme)	194 934	42 465 631	42 660 565	151 056	39 114 987	39 266 043
Apports reportés	603	43 115 296	43 115 899	1 012	38 747 658	38 748 670
<b>ACTIF NET</b>	<b>244 594</b>	<b>4 924 230</b>	<b>5 168 824</b>	<b>219 915</b>	<b>5 182 361</b>	<b>5 402 276</b>
<b>ÉTAT DES RÉSULTATS</b>						
Subventions du gouvernement du Québec	24 679	(258 131)	(233 452)	(50 085)	(807 569)	(857 654)
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>	<b>24 679</b>	<b>(258 131)</b>	<b>(233 452)</b>	<b>(50 085)</b>	<b>(807 569)</b>	<b>(857 654)</b>

**Musée national des beaux-arts du Québec**

## OPINION AVEC RÉSERVE

À mon avis, à l'exception des incidences du problème décrit dans le paragraphe sur le fondement de l'opinion avec réserve, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2016, ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

**RAPPORT RELATIF À D'AUTRES OBLIGATIONS LÉGALES  
ET RÉGLEMENTAIRES**

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis, les états financiers présentent fidèlement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Musée national des beaux-arts du Québec au 31 mars 2016 ainsi que les résultats de ses opérations et l'évolution de sa situation financière pour l'exercice clos à cette date selon les conventions comptables qui sont énoncées dans la note 3 des états financiers et complétées, notamment, par l'article 1.1 de la *Loi concernant les subventions relatives au paiement en capital et intérêts des emprunts des organismes publics ou municipaux et certains autres transferts* (RLRQ, chapitre S-37.01).

Conformément aux exigences de la *Loi sur le vérificateur général* (RLRQ, chapitre V-5.01), je déclare qu'à mon avis ces conventions ont été appliquées de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La vérificatrice générale du Québec,

Guyline Leclerc, FCPA auditrice, FCA

Québec, le 20 juin 2016

# État des résultats

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016					2015	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>							
Subventions du gouvernement du Québec (NOTE 5)	10 767 106	-	-	3 255 146	-	14 022 252	14 186 638
Subventions du gouvernement du Canada	270 000	-	-	-	-	270 000	270 000
Billetterie et abonnements	975 151	-	-	-	-	975 151	805 669
Stationnement	-	389 860	-	-	-	389 860	354 477
Boutique et publications	-	389 721	-	-	-	389 721	325 766
Redevances – services alimentaires	-	168 514	-	-	-	168 514	118 910
Location d'espaces et services connexes	415	163 963	-	-	-	164 378	188 804
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	227 837	-	-	-	-	227 837	422 546
Activités éducatives et culturelles	225 388	-	-	-	-	225 388	222 278
Commandites	222 411	-	-	-	-	222 411	269 828
Contributions de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (NOTE 7)	109 882	-	-	15 593	-	125 475	122 400
Dons de pièces de collection (NOTE 8)	6 859 388	-	-	-	-	6 859 388	2 791 448
Autres contributions	107 201	-	-	7 789	-	114 990	145 195
Revenus de placements	408 840	5 752	4 463	-	-	419 055	313 136
Autres	48 718	-	-	-	-	48 718	40 813
	<b>20 222 337</b>	<b>1 117 810</b>	<b>4 463</b>	<b>3 278 528</b>	<b>-</b>	<b>24 623 138</b>	<b>20 577 908</b>
<b>CHARGES</b>							
Traitements et avantages sociaux	7 320 197	295 971	-	17 075	-	7 633 243	7 660 446
Énergie, taxes et assurances	2 093 953	-	-	-	-	2 093 953	1 906 978
Services professionnels, administratifs et autres	1 399 035	105 066	-	163 789	-	1 667 890	1 334 726
Entretien, réparations et aménagement	816 852	2 403	-	273 102	-	1 092 357	1 152 313
Transport et communications	964 014	23 186	-	-	-	987 200	1 090 808
Fournitures et approvisionnements	351 201	192 830	-	2 634	-	546 665	444 600
Location de locaux	228 689	-	-	-	-	228 689	250 746
Acquisition de pièces de collection (NOTE 8)	7 143 719	-	-	-	-	7 143 719	2 980 948
Location d'expositions	-	-	474 590	-	-	474 590	211 859
Intérêts sur la dette à long terme	2 324	-	-	532 436	-	534 760	602 950
Autres intérêts et frais financiers	4 047	1 084	-	17 156	-	22 287	52 368
Perte à la suite de la radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	42 721	-	42 721	-
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	2 023 050	-	2 023 050	1 826 565
	<b>20 324 031</b>	<b>620 540</b>	<b>474 590</b>	<b>3 071 963</b>	<b>-</b>	<b>24 491 124</b>	<b>19 515 307</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES</b>							
	<b>(101 694)</b>	<b>497 270</b>	<b>(470 127)</b>	<b>206 565</b>	<b>-</b>	<b>132 014</b>	<b>1 062 601</b>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État de l'évolution de l'actif net

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

						2016	2015
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF NET AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	211 385	400 000	527 191	1 577 067	1 043 716	3 759 359	2 696 758
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(101 694)	497 270	(470 127)	206 565	-	132 014	1 062 601
Virements interfonds (NOTE 9)	454 549	(497 270)	-	42 721	-	-	-
<b>ACTIF NET À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	564 240	400 000	57 064	1 826 353	1 043 716	3 891 373	3 759 359

# État des gains et pertes de réévaluation

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

						2016	2015
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	388 998	-	-	-	170 283	559 281	395 895
Variation des gains non réalisés sur les placements de portefeuille	(140 867)	-	-	-	(58 010)	(198 877)	297 776
Gains réalisés sur la cession de placements de portefeuille, reclassés dans les résultats ou les revenus de placements reportés	(244 772)	-	-	-	(10 898)	(255 670)	(134 390)
<b>GAINS ET PERTES DE RÉÉVALUATION À LA FIN DE L'EXERCICE (NOTE 11)</b>	3 359	-	-	-	101 375	104 734	559 281

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État de la situation financière

AU 31 MARS 2016

	2016					2015	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>							
<b>ACTIF À COURT TERME</b>							
Trésorerie, 0,80 % (0,95 % en 2015)	356 144	465 043	531 293	2 765	-	1 355 245	947 190
Créances et intérêts courus (NOTE 10)	1 307 737	9 995	361	-	-	1 318 093	907 803
Contributions et créances à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec, sans intérêt	106 604	-	-	10 930 474	-	11 037 078	1 239 584
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités d'encaissement	5 759 337	-	-	-	-	-	-
Subventions à recevoir							
Gouvernement du Québec	-	-	-	8 195	-	8 195	22 629
Gouvernement du Canada	-	-	-	3 500 506	-	3 500 506	10 197 050
Stocks	-	238 850	-	-	-	238 850	256 799
Charges payées d'avance	857 486	-	-	-	-	857 486	730 023
	<b>8 387 308</b>	<b>713 888</b>	<b>531 654</b>	<b>14 441 940</b>	<b>-</b>	<b>18 315 453</b>	<b>14 301 078</b>
<b>PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE (NOTE 11)</b>	<b>3 780 477</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>1 655 438</b>	<b>5 435 915</b>	<b>5 418 395</b>
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES (NOTE 12)</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>114 755 399</b>	<b>-</b>	<b>114 755 399</b>	<b>89 219 372</b>
	<b>12 167 785</b>	<b>713 888</b>	<b>531 654</b>	<b>129 197 339</b>	<b>1 655 438</b>	<b>138 506 767</b>	<b>108 938 845</b>

Pour le conseil d'administration



Louise Turgeon



Claude Côté

	2016					2015	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>PASSIF</b>							
<b>PASSIF À COURT TERME</b>							
Découvert bancaire	-	-	-	-	-	-	471 950
Emprunts bancaires (NOTE 13)	-	-	-	23 242 270	-	23 242 270	18 957 605
Charges à payer et frais courus (NOTE 14)	8 232 837	6 079	-	1 668 022	-	9 906 938	8 085 359
Provision pour vacances (NOTE 20)	639 202	-	-	-	-	639 202	653 230
Créances interfonds, sans intérêt ni modalités de remboursement	-	307 809	474 590	4 466 591	510 347	-	-
Intérêts courus	145	-	-	161 555	-	161 700	193 749
Dépôts de clients et produits reportés	305 183	-	-	-	-	305 183	379 253
Apports reportés (NOTE 15)	1 075 255	-	-	-	-	1 075 255	683 522
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice (NOTE 17)	49 915	-	-	5 386 242	-	5 436 157	4 673 740
	<b>10 302 537</b>	<b>313 888</b>	<b>474 590</b>	<b>34 924 680</b>	<b>510 347</b>	<b>40 766 705</b>	<b>34 098 408</b>
PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE (NOTE 20)	582 645	-	-	-	-	582 645	746 365
REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS (NOTE 16)	614 875	-	-	-	-	614 875	546 115
APPORTS REPORTÉS (NOTE 15)	-	-	-	64 960 674	-	64 960 674	43 800 447
DETTE À LONG TERME (NOTE 17)	100 129	-	-	27 485 632	-	27 585 761	25 428 870
	<b>11 600 186</b>	<b>313 888</b>	<b>474 590</b>	<b>127 370 986</b>	<b>510 347</b>	<b>134 510 660</b>	<b>104 620 205</b>
<b>ACTIF NET</b>							
Investi en immobilisations	-	-	-	1 826 353	-	1 826 353	1 577 067
Affectations d'origine interne	-	400 000	57 064	-	1 043 716	1 500 780	1 970 907
Non grevé d'affectations	564 240	-	-	-	-	564 240	211 385
	<b>564 240</b>	<b>400 000</b>	<b>57 064</b>	<b>1 826 353</b>	<b>1 043 716</b>	<b>3 891 373</b>	<b>3 759 359</b>
Gains et pertes de réévaluation cumulés	3 359	-	-	-	101 375	104 734	559 281
	<b>567 599</b>	<b>400 000</b>	<b>57 064</b>	<b>1 826 353</b>	<b>1 145 091</b>	<b>3 996 107</b>	<b>4 318 640</b>
	<b>12 167 785</b>	<b>713 888</b>	<b>531 654</b>	<b>129 197 339</b>	<b>1 655 438</b>	<b>138 506 767</b>	<b>108 938 845</b>

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES** (NOTE 22)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# État des flux de trésorerie

POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2016

	2016					2015	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>							
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(101 694)	497 270	(470 127)	206 565	-	132 014	1 062 601
Éléments sans incidence sur la trésorerie							
Apports reportés constatés à titre de produits	(374 666)	-	-	(949 216)	-	(1 323 882)	(963 836)
Gains réalisés sur la cession de placements	(244 772)	-	-	-	(10 898)	(255 670)	(134 390)
Ajustement de la dette à long terme au taux effectif	408	-	-	34 102	-	34 510	14 442
Amortissement des immobilisations corporelles	-	-	-	2 023 050	-	2 023 050	1 826 565
Perte à la suite de la radiation d'immobilisations corporelles	-	-	-	42 721	-	42 721	-
	(720 724)	497 270	(470 127)	1 357 222	(10 898)	652 743	1 805 382
Variation des actifs et des passifs liés aux activités de fonctionnement							
Créances et intérêts courus	(408 277)	(2 210)	197	-	-	(410 290)	229 253
Contributions et créances à recevoir de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	133 794	-	-	-	-	133 794	(74 670)
Subventions à recevoir	-	-	-	14 434	-	14 434	19 238
Stocks	-	17 949	-	-	-	17 949	15 091
Charges payées d'avance	(127 463)	-	-	-	-	(127 463)	(193 490)
Charges à payer et frais courus	64 898	(450)	-	-	-	64 448	(325 307)
Provision pour vacances	(14 028)	-	-	-	-	(14 028)	(47 737)
Intérêts courus	82	-	-	(32 131)	-	(32 049)	(48 829)
Dépôts de clients et produits reportés	(74 070)	-	-	-	-	(74 070)	16 356
Apports reportés	766 399	-	-	-	-	766 399	243 637
Provision pour congés de maladie	(163 720)	-	-	-	-	(163 720)	(137 040)
Revenus de placements reportés	68 760	-	-	-	-	68 760	128 322
	246 375	15 289	197	(17 697)	-	244 164	(175 176)
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	(474 349)	512 559	(469 930)	1 339 525	(10 898)	896 907	1 630 206

	2016					2015	
	Fonds des opérations	Fonds des activités commerciales	Fonds des expositions	Fonds des immobilisations	Fonds de dotation	Total	Total
	\$	\$	\$	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS</b>							
Acquisition d'immobilisations corporelles et flux de trésorerie liés aux activités d'investissement en immobilisations	-	-	-	(25 844 667)	-	(25 844 667)	(30 278 294)
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>							
Acquisition de placements	(4 556 002)	-	-	-	(278 405)	(4 834 407)	(1 158 362)
Produit de cession de placements	4 405 505	-	-	-	212 505	4 618 010	1 046 104
Flux de trésorerie liés aux activités de placement	(150 497)	-	-	-	(65 900)	(216 397)	(112 258)
<b>ACTIVITÉS DE FINANCEMENT</b>							
Augmentation des emprunts bancaires	-	-	-	12 722 479	-	12 722 479	17 213 490
Remboursement d'emprunts bancaires	-	-	-	(8 437 814)	-	(8 437 814)	(16 154 470)
Contributions reçues de la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	-	-	-	2 172 317	-	2 172 317	2 811 097
Subventions reçues du gouvernement du Québec pour les exercices subséquents	-	-	-	4 270 058	-	4 270 058	2 909 843
Autres subventions ou contributions reçues	-	-	-	12 432 324	-	12 432 324	10 536 100
Nouvelle dette à long terme	-	-	-	8 437 814	-	8 437 814	16 404 470
Remboursement de la dette à long terme	(50 216)	-	-	(5 502 800)	-	(5 553 016)	(4 880 627)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	(50 216)	-	-	26 094 378	-	26 044 162	28 839 903
<b>VARIATION DE LA TRÉSORERIE</b>	(675 062)	512 559	(469 930)	1 589 236	(76 798)	880 005	79 557
<b>TRÉSORERIE, AU DÉBUT DE L'EXERCICE</b>	(471 950)	413 617	518 725	14 848	-	475 240	395 683
Contributions interfonds	1 503 156	(461 133)	482 498	(1 601 319)	76 798	-	-
<b>TRÉSORERIE, À LA FIN DE L'EXERCICE</b> (NOTE 18)	356 144	465 043	531 293	2 765	-	1 355 245	475 240

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

# Notes complémentaires

AU 31 MARS 2016

## 1. CONSTITUTION ET FONCTIONS

---

Le Musée national des beaux-arts du Québec (Musée), personne morale au sens du Code civil instituée en vertu de la Loi sur les musées nationaux (RLRQ, chapitre M-44), a pour fonctions de faire connaître, de promouvoir et de conserver l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et d'assurer une présence de l'art international par des acquisitions, des expositions et d'autres activités d'animation.

Le Musée national des beaux-arts du Québec a été reconnu comme un organisme de bienfaisance au sens de la Loi sur les impôts du Québec et de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada. Il est par conséquent admissible à l'exemption d'impôt prévue pour ces organismes.

## 2. VOCATION DES FONDS

---

Le fonds des opérations présente les opérations courantes du Musée.

Le fonds des activités commerciales présente les activités commerciales du Musée, telles que l'exploitation de la boutique, la vente de publications, l'exploitation du restaurant, du café et du stationnement et la location de salles. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, le solde de ce fonds, qui doit être utilisé pour financer la réalisation des activités commerciales du Musée, ne peut excéder 400 000 \$. Tout excédent doit servir au remboursement des emprunts ou au financement des activités du Musée.

Le fonds des expositions a été créé afin de financer la réalisation d'expositions internationales majeures dont les coûts, notamment ceux de location et de transport, dépassent les limites de la subvention de fonctionnement du Musée, ou, exceptionnellement, pour financer des activités connexes à ces expositions. En vertu d'un règlement approuvé par le conseil d'administration, le solde de ce fonds ne peut excéder 2 000 000 \$.

Le fonds des immobilisations présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents aux immobilisations corporelles. La partie du solde du fonds non investie en immobilisations est réservée à l'acquisition d'immobilisations corporelles pour le Musée et au paiement des frais afférents. De plus, le Musée ne peut, sans obtenir l'autorisation préalable du gouvernement, acquérir, aliéner, hypothéquer ou louer un immeuble.

Le fonds de dotation présente les ressources apportées à titre de dotations. En vertu d'un règlement approuvé par le gouvernement, seuls les revenus de placements tirés des ressources de ce fonds peuvent être utilisés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée.

## 3.

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

**RÉFÉRENTIEL  
COMPTABLE**

Aux fins de la préparation de ses états financiers, le Musée utilise prioritairement le *Manuel de comptabilité de CPA Canada pour le secteur public*, incluant les recommandations des normes comptables s'appliquant uniquement aux organismes sans but lucratif du secteur public énoncées dans les chapitres SP 4200 à SP 4270.

**UTILISATION  
D'ESTIMATIONS**

La préparation des états financiers du Musée par la direction exige que celle-ci ait recours à des estimations et à des hypothèses. Ces dernières ont une incidence sur la comptabilisation des actifs et des passifs, sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur la comptabilisation des produits et des charges au cours de la période visée par les états financiers. Les principaux éléments pour lesquels la direction a établi des estimations et formulé des hypothèses sont la provision pour congés de maladie et la durée de vie utile des immobilisations corporelles. Les résultats réels peuvent différer des meilleures prévisions faites par la direction.

**INSTRUMENTS  
FINANCIERS**

Les instruments financiers sont constatés au coût à la date de transaction.

Les coûts de transaction sont ajoutés à la valeur comptable des éléments classés dans la catégorie des instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement lors de leur comptabilisation initiale. Toutefois, lors de la comptabilisation initiale des éléments classés dans les instruments financiers évalués à la juste valeur, les coûts de transaction sont passés en charge.

Les placements, composés d'instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, sont classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à la juste valeur. Les variations de la juste valeur sont comptabilisées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à ce qu'elles soient décomptabilisées.

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, les créances et intérêts courus (excluant les taxes à recevoir) et les contributions et subventions à recevoir (excluant les subventions qui ne font pas l'objet d'un accord contractuel) sont classés dans la catégorie des actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les emprunts bancaires, les charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer), les intérêts courus, la provision pour vacances et la dette à long terme sont classés dans la catégorie des passifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

**Juste valeur**

La juste valeur est le montant de la contrepartie dont conviendraient des parties compétentes agissant en toute liberté dans des conditions de pleine concurrence.

La juste valeur des titres détenus dans les fonds communs correspond à leur valeur boursière, établie selon le cours vendeur. Lorsque survient une variation de la valeur des actifs sous-jacents détenus dans les fonds communs, la valeur des parts varie également.

**Hierarchie de la juste valeur**

Les instruments financiers évalués à la juste valeur sont classés selon les niveaux suivants de la hiérarchie :

Niveau 1 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur les prix (non ajustés) cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques.

Niveau 2 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données autres que les prix cotés visés au niveau 1, qui sont observables soit directement (sous forme de prix) ou indirectement (déterminées à partir de prix).

Niveau 3 : Le calcul de la juste valeur de l'instrument repose sur des données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

**CONSTATATION  
DES PRODUITS****Apports**

Les apports présentés dans le fonds des opérations comprennent les subventions ainsi que les commandites et autres contributions obtenues principalement pour la réalisation d'expositions et l'achat d'œuvres d'art. Les apports présentés dans le fonds des immobilisations comprennent les subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles et à leur maintien.

Les subventions ou contributions à recevoir sont comptabilisées lorsqu'elles peuvent faire l'objet d'une estimation raisonnable et que leur réception est raisonnablement assurée, notamment lorsqu'il existe un accord contractuel.

Les subventions du gouvernement du Québec sont comptabilisées dans l'exercice où elles sont autorisées.

Le Musée applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées, à l'exception des apports affectés à l'acquisition d'immobilisations corporelles non amortissables, qui sont constatés en augmentation de l'actif net. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

3.

## PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

**Produits**

Les produits de billetterie et d'abonnements, de stationnement, de redevances des services alimentaires, de location d'espaces et de services connexes, de location et de diffusion d'œuvres d'art et d'expositions ainsi que d'activités éducatives et culturelles sont constatés lorsque le service est rendu au client.

Les produits de boutique et de publications sont constatés lorsque le bien est remis au client.

**Dotations**

Les dotations sont comptabilisées comme augmentation de l'actif net du fonds de dotation, alors que les revenus de placements de ce fonds sont constatés comme revenus de placements reportés dans le fonds des opérations et constatés comme produits du fonds approprié dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

**Apports reçus sous forme de services**

Le ministère de la Culture et des Communications fournit gratuitement au Musée des services de restauration d'œuvres d'art. Ces apports ne sont pas constatés aux états financiers.

En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur des services fournis gratuitement par les bénévoles, ceux-ci ne sont pas constatés dans les produits et les charges du Musée.

**COLLECTIONS**

Le coût des pièces de collection acquises contre paiement est imputé aux charges du fonds des opérations.

Les pièces de collection acquises par donation sont comptabilisées aux produits et aux charges du fonds des opérations lorsque toutes les conditions s'y rattachant sont remplies. La valeur des pièces de collection acquises par donation est déterminée par expertise et est généralement sanctionnée par la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels. Advenant que le donateur n'accepte pas la décision de la Commission, il peut, dans les 12 mois suivant le jour de la communication de la première détermination de la Commission, lui demander de fixer à nouveau la juste valeur de l'œuvre. Si tel est le cas, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice où la nouvelle détermination est communiquée. Lorsque la Commission fait connaître sa décision après la date de production des états financiers et que la juste valeur qu'elle détermine diffère de la valeur déterminée par expertise utilisée pour comptabiliser l'acquisition, l'ajustement de valeur est comptabilisé dans l'exercice suivant la comptabilisation initiale.

**REVENUS  
DE PLACEMENTS**

Les revenus d'intérêts sont comptabilisés d'après le nombre de jours de détention du placement au cours de l'exercice. Les gains ou les pertes sur la cession de placements sont établis selon la méthode du coût moyen. Les redistributions de capital sont constatées au moment où elles sont encaissées.

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

<b>STOCKS</b>	Les stocks de la boutique sont évalués selon la méthode de la moindre valeur (coût ou valeur de réalisation nette). Le coût est calculé selon la méthode de l'épuisement successif.																				
<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût ou, si elles sont reçues à titre gratuit, à la juste valeur marchande en date d'acquisition, et sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile estimative, soit : <table border="0" style="margin-left: 40px;"> <tr> <td>Bâtiments</td> <td style="text-align: right;">40 ans</td> </tr> <tr> <td>Aménagements des bâtiments</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> </tr> <tr> <td>Aménagements des salles d'exposition</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> </tr> <tr> <td>Aménagements extérieurs</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> </tr> <tr> <td>Matériel roulant</td> <td style="text-align: right;">15 ans</td> </tr> <tr> <td>Équipement spécialisé</td> <td style="text-align: right;">10 ans</td> </tr> <tr> <td>Mobilier et équipement de bureau</td> <td style="text-align: right;">5 ans</td> </tr> <tr> <td>Documents numériques</td> <td style="text-align: right;">3, 5 et 10 ans</td> </tr> <tr> <td>Équipement informatique et bureautique</td> <td style="text-align: right;">3 ans</td> </tr> <tr> <td>Développement informatique</td> <td style="text-align: right;">7 ans</td> </tr> </table>	Bâtiments	40 ans	Aménagements des bâtiments	10 ans	Aménagements des salles d'exposition	10 ans	Aménagements extérieurs	10 ans	Matériel roulant	15 ans	Équipement spécialisé	10 ans	Mobilier et équipement de bureau	5 ans	Documents numériques	3, 5 et 10 ans	Équipement informatique et bureautique	3 ans	Développement informatique	7 ans
Bâtiments	40 ans																				
Aménagements des bâtiments	10 ans																				
Aménagements des salles d'exposition	10 ans																				
Aménagements extérieurs	10 ans																				
Matériel roulant	15 ans																				
Équipement spécialisé	10 ans																				
Mobilier et équipement de bureau	5 ans																				
Documents numériques	3, 5 et 10 ans																				
Équipement informatique et bureautique	3 ans																				
Développement informatique	7 ans																				
<b>DÉPRÉCIATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité du Musée de fournir des services ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattache à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur nette comptable, son coût est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur les immobilisations corporelles sont imputées aux résultats de l'exercice. Aucune reprise sur réduction de valeur n'est constatée.																				
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de l'encaisse et d'un découvert bancaire dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible.																				
<b>RÉGIMES DE RETRAITE</b>	La comptabilité des régimes à cotisations déterminées est appliquée aux régimes interemployeurs à prestations déterminées gouvernementaux, compte tenu que le Musée ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations déterminées.																				
<b>PROVISION POUR CONGÉS DE MALADIE</b>	Les obligations à long terme découlant des congés de maladie accumulés par les employés sont évaluées sur une base actuarielle au moyen d'une méthode d'estimation simplifiée selon les hypothèses les plus probables déterminées par le Musée. Ces hypothèses font l'objet d'une réévaluation annuelle. Le passif et les charges correspondantes qui en résultent sont comptabilisés sur la base du mode d'acquisition de ces avantages sociaux, c'est-à-dire en fonction de l'accumulation et de l'utilisation des journées de maladie par les employés.																				

## 4. RÉVISION D'ESTIMATION

À la suite d'un examen de la durée de vie utile du développement informatique inclus dans la catégorie Équipement informatique et bureautique, le Musée a changé la période d'amortissement des immobilisations s'y rattachant. Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2015, ces immobilisations sont désormais présentées distinctement dans la catégorie Développement informatique et sont amorties sur une durée de 7 ans. Antérieurement, leur période d'amortissement était de 3 ans. Ce changement d'estimation comptable a été appliqué prospectivement et a entraîné une diminution de la charge d'amortissement des immobilisations corporelles de la catégorie Développement informatique de 37 891 \$ pour l'exercice clos le 31 mars 2016.

## 5. SUBVENTIONS DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

	2016		2015
	Fonds des opérations	Fonds des immobilisations	Total
	\$	\$	\$
Frais de fonctionnement	10 470 009	-	10 470 009
Projets spécifiques*	297 097	-	297 097
Subventions concernant le financement d'immobilisations corporelles et d'autres charges	-	1 665 362	1 665 362
Remboursement des intérêts et des frais financiers relatifs au financement d'immobilisations corporelles et d'autres charges	-	648 357	648 357
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	-	941 427	941 427
	10 767 106	3 255 146	14 022 252
			14 186 638

\* Ces subventions sont obtenues principalement pour la réalisation d'expositions.

**6. FONDS DES OPÉRATIONS – OPÉRATIONS NON MONÉTAIRES**

Le Musée loue, en vertu d'une entente, une partie d'un de ses bâtiments pour une somme annuelle de 1 \$. En contrepartie, le locataire accorde au Musée des droits de passage relatifs à des installations lui appartenant. Étant donné que la juste valeur des services échangés dans le cadre de cette entente ne peut faire l'objet d'une évaluation fiable, cette transaction a été comptabilisée au montant de 1 \$.

Le Musée effectue par ailleurs avec certains fournisseurs des échanges de biens et de services. Ces opérations non monétaires sont inscrites à la juste valeur, lorsque cette dernière peut faire l'objet d'une estimation raisonnable, et sont incluses aux postes suivants de l'état des résultats :

	2016	2015
	\$	\$
<b>PRODUITS</b>		
Billetterie et abonnements	6 707	8 453
Location d'espaces et services connexes	415	-
Commandites	62 411	71 133
	<u>69 533</u>	<u>79 586</u>
<b>CHARGES</b>		
Services professionnels, administratifs et autres	2 186	4 827
Entretien, réparations et aménagement	522	-
Transport et communications	66 825	74 759
	<u>69 533</u>	<u>79 586</u>

**7. CONTRIBUTIONS DE LA FONDATION DU MUSÉE NATIONAL DES BEAUX-ARTS DU QUÉBEC**

La Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec (Fondation), dans laquelle le Musée a un intérêt économique, est constituée en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. Elle a pour principal objet de promouvoir et de soutenir l'œuvre du Musée national des beaux-arts du Québec, notamment en favorisant le développement des collections, le financement des expositions et l'accessibilité aux programmes éducatifs et en appuyant tout projet visant la croissance du Musée. Pour aider la Fondation à remplir son mandat, le Musée lui fournit gratuitement, depuis le 10 août 2015, des espaces de bureaux. En cas de dissolution ou de liquidation de la Fondation, tout reliquat de ses biens, une fois ses dettes acquittées, sera transféré au Musée. Les soldes de fonds de la Fondation totalisaient 5 102 543 \$ au 31 mars 2016 (5 925 831 \$ en 2015).

8.

## FONDS DES OPÉRATIONS – PIÈCES DE COLLECTION

COLLECTION PERMANENTE,  
COLLECTION D'ÉTUDE ET  
COLLECTION PRÊT D'ŒUVRES D'ART

La collection permanente est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises en vue de leur conservation et de leur mise en valeur en conformité avec le mandat du Musée. Cette collection porte principalement sur l'art québécois de toutes les périodes, de l'art ancien à l'art actuel, et compte 35 871 œuvres d'art (34 987 en 2015) réparties selon les catégories suivantes : architecture, arts décoratifs et design, arts graphiques, ethnologie, installation, peinture, performance, photographie, sculpture, techniques mixtes, vidéo/film.

La collection d'étude est constituée d'un ensemble d'œuvres d'art et d'objets rattachés à la carrière d'un artiste qui peuvent servir à des fins d'interprétation, d'éducation et d'animation, ou qui documentent le processus de création des œuvres d'art de la collection permanente ou d'artistes qui y sont représentés. Cette collection compte 1 794 œuvres d'art et objets (1 790 en 2015) répartis selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

La collection Prêt d'œuvres d'art, mise sur pied afin de soutenir et de diffuser l'art contemporain du Québec, est constituée de l'ensemble des œuvres d'art acquises à cette fin et mise en circulation grâce à son programme de location destiné particulièrement aux ministères et organismes du gouvernement du Québec. Cette collection compte 1 876 œuvres d'art (1 857 en 2015) réparties selon les mêmes catégories que celles de la collection permanente.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis 907 œuvres et objets (348 en 2015) pour un montant total, incluant les ajustements de valeurs le cas échéant, de 7 106 019 \$ (2 979 623 \$ en 2015), soit 284 331 \$ par achat (189 500 \$ en 2015) et 6 821 688 \$ par don (2 790 123 \$ en 2015). Parmi ces acquisitions, 9 œuvres d'une valeur de 3 960 000 \$ (aucune en 2015) ont été offertes en don au Musée par deux administrateurs ainsi qu'une compagnie contrôlée par un administrateur.

COLLECTIONS ET FONDS  
D'ARCHIVES PRIVÉES

Les collections et fonds d'archives privées sont constitués de documents qui ont été soit rassemblés en fonction d'une caractéristique commune (collections), soit utilisés par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités ou de ses fonctions (fonds) et qui sont des sources documentaires importantes pour la connaissance de l'art québécois.

Les documents se répartissent selon les catégories suivantes : livres, journaux, revues, enregistrements sonores, documents cinématographiques et télévisuels, affiches, correspondance, archives iconographiques et documentaires (diapositives, négatifs et photographies), reproductions d'œuvres d'art, documents architecturaux et cartes postales.

Au cours de l'exercice, le Musée a acquis par don des fonds d'archives privées pour un montant total de 37 700 \$ (1 325 \$ en 2015).

**9. VIREMENTS INTERFONDS**

Un montant de 497 270 \$ (414 669 \$ en 2015), représentant la partie de l'actif net du fonds des activités commerciales qui excède 400 000 \$, a été transféré au fonds des opérations afin de rembourser des emprunts ou de financer des activités du Musée (note 2).

Un montant de 42 721 \$ (aucun montant en 2015) a été transféré du fonds des opérations au fonds des immobilisations relativement à une immobilisation radiée.

Aux 31 mars 2016 et 2015, aucun montant n'a été transféré du fonds des opérations au fonds des expositions.

**10. CRÉANCES ET INTÉRÊTS COURUS**

	2016	2015
	\$	\$
Intérêts courus	976	1 384
Taxes à recevoir	1 002 922	586 755
Autres créances	314 195	319 664
	<b>1 318 093</b>	907 803

**11. PLACEMENTS DE PORTEFEUILLE**

Les placements de portefeuille sont composés uniquement d'unités de fonds communs de placement. Les placements dans les fonds communs ne sont assortis d'aucune date d'échéance contractuelle.

	2016		2015	
	Valeur comptable (juste valeur)	Coût	Valeur comptable (juste valeur)	Coût
	\$	\$	\$	\$
<b>FONDS DES OPÉRATIONS</b>				
Fonds de marché monétaire	3 027 118	3 027 118	374 313	375 450
Fonds d'obligations	753 359	750 000	2 074 818	1 945 573
Fonds d'actions	-	-	1 321 716	1 060 826
	<b>3 780 477</b>	<b>3 777 118</b>	3 770 847	3 381 849
<b>FONDS DE DOTATION</b>				
Fonds de marché monétaire	78 264	78 560	160 914	161 398
Fonds d'obligations	911 909	879 080	909 300	851 994
Fonds d'actions	665 265	596 423	577 334	463 873
	<b>1 655 438</b>	<b>1 554 063</b>	1 647 548	1 477 265

Les placements sont classés selon le niveau 1 de la hiérarchie.

## 12.

## FONDS DES IMMOBILISATIONS – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2016		2015	
	Coût	Amortissement cumulé	Net	Net
	\$	\$	\$	\$
Terrains* **	6 633 377	–	6 633 377	6 633 377
Bâtiments*	46 778 714	31 477 434	15 301 280	16 333 624
Aménagements des bâtiments***	8 839 668	4 526 474	4 313 194	4 609 261
Aménagements des salles d'exposition***	323 324	–	323 324	–
Aménagements extérieurs***	657 389	448 877	208 512	275 759
Matériel roulant	155 389	90 329	65 060	75 448
Équipement spécialisé***	2 735 429	1 920 815	814 614	694 243
Mobilier et équipement de bureau	283 541	264 291	19 250	9 191
Documents numériques***	120 766	4 771	115 995	–
Équipement informatique et bureautique***	1 973 795	1 474 075	499 720	477 028
Développement informatique***	276 470	76 435	200 035	–
Agrandissement en cours**	86 261 038	–	86 261 038	60 111 441
	<b>155 038 900</b>	<b>40 283 501</b>	<b>114 755 399</b>	<b>89 219 372</b>

\* Le Musée a acquis certains de ces biens immeubles du gouvernement du Québec pour le prix de 1 \$ chacun en 1985 et 1988. Ceux-ci ont été comptabilisés selon l'évaluation municipale à ces dates, soit 1 210 250 \$ pour les terrains et 6 358 900 \$ pour les bâtiments. Le gouvernement a, par la suite, autorisé différents projets d'agrandissement et de réparations majeures des bâtiments.

\*\* Le Musée a un projet d'agrandissement dont le financement est assuré par les gouvernements du Canada et du Québec ainsi que par la Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec. Depuis les autorisations initiales, 5 423 127 \$ (5 423 127 \$ en 2015) ont été constatés à titre de terrains et 86 261 038 \$ (60 111 441 \$ en 2015) à titre de constructions en cours. Lorsque le projet, qui s'échelonne de 2007 à 2016, sera complété, le solde constaté à titre de constructions en cours pourra être reclassé dans les bâtiments ou autres classes d'immobilisations corporelles applicables et amorti selon les durées de vie utile estimatives.

\*\*\* Des immobilisations corporelles totalisant 559 115 \$ au 31 mars 2016, dont 93 690 \$ pour des aménagements des bâtiments, 323 324 \$ pour des aménagements des salles d'exposition, 909 \$ pour de l'équipement spécialisé, 92 789 \$ pour des documents numériques et 48 403 \$ pour du développement informatique, n'ont pas été amorties étant donné qu'elles n'étaient pas utilisées en fin d'exercice. Au 31 mars 2015, les immobilisations corporelles non amorties totalisaient 734 811 \$, dont 589 555 \$ pour des aménagements des bâtiments, 42 721 \$ pour des aménagements extérieurs, 75 988 \$ pour de l'équipement spécialisé et 26 547 \$ pour du développement informatique.

## 13. EMPRUNTS BANCAIRES

Le gouvernement du Québec a autorisé, par le décret 955-2015, le Musée à instituer un régime d'emprunts, valide jusqu'au 31 octobre 2016, lui permettant d'emprunter à court terme ou par marge de crédit, auprès d'institutions financières ou auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, ou à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 50 419 720 \$ (68 437 556 \$ en 2015).

FONDS DES  
IMMOBILISATIONS

Le Musée a contracté les emprunts bancaires suivants relatifs aux immobilisations corporelles et à leur maintien :

	2016	2015
	\$	\$
Marges de crédit, taux des acceptations bancaires, soit 1,18 % au 31 mars 2016 (1,30 % au 31 mars 2015), échéant le 29 avril 2016	16 448 000	17 341 000
Billets du Fonds de financement du gouvernement du Québec, 0,94 % au 31 mars 2016 (1,03 % en 2015), échéant le 2 mai 2016	6 794 270	1 616 605
	<b>23 242 270</b>	<b>18 957 605</b>

La portion à long terme des emprunts est présentée à la note 17.

## 14. CHARGES À PAYER ET FRAIS COURUS

	2016	2015
	\$	\$
Traitements à payer	535 106	518 428
Avantages sociaux à payer	209 352	302 827
Autres charges à payer et frais courus	9 162 480	7 264 104
	<b>9 906 938</b>	<b>8 085 359</b>

## Musée national des beaux-arts du Québec

## 15. APPORTS REPORTÉS

FONDS DES OPÉRATIONS	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	683 522	451 950
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(374 666)	(12 065)
Montant reçu pour les exercices subséquents	766 399	243 637
Solde à la fin	1 075 255	683 522
<b>FONDS DES IMMOBILISATIONS</b>	<b>2016</b>	<b>2015</b>
	\$	\$
Solde au début	43 800 447	24 686 815
Subventions ou contributions relatives aux immobilisations corporelles	17 839 385	17 155 560
Montant reçu du gouvernement du Québec pour les exercices subséquents	4 270 058	2 909 843
Virement des apports reportés relatifs aux immobilisations corporelles	(949 216)	(951 771)
Solde à la fin	64 960 674	43 800 447

Se détaillant comme suit :

Gouvernement du Québec	13 864 891	10 536 260
Entités sous contrôle commun du gouvernement du Québec	67 942	75 731
Gouvernement du Canada	32 377 436	26 641 656
Fondation du Musée national des beaux-arts du Québec	18 650 405	6 546 800
	64 960 674	43 800 447

## 16. FONDS DES OPÉRATIONS - REVENUS DE PLACEMENTS REPORTÉS

	2016	2015
	\$	\$
Solde au début	546 115	417 793
Montants reportés affectés à des fins d'immobilisations corporelles et d'acquisition d'œuvres d'art pour les collections du Musée	68 760	128 322
Solde à la fin	614 875	546 115

17.

## DETTE À LONG TERME

FONDS  
DES OPÉRATIONSEmprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement  
du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

	2016	2015
	Taux effectif	\$
0,96 %, remboursable par versements annuels en capital de 50 216 \$, échéant en mars 2019	1,166 %	199 852
	<b>150 044</b>	<b>199 852</b>
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice	<b>(49 915)</b>	<b>(49 808)</b>
	<b>100 129</b>	<b>150 044</b>

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2017	50 216 \$
2018	50 216 \$
2019	50 216 \$

## 17.

## DETTE À LONG TERME (SUITE)

FONDS DES  
IMMOBILISATIONSEmprunts sur billet du Fonds de financement du gouvernement  
du Québec, garantis par le gouvernement du Québec :

	Taux effectif	2016	2015
		\$	\$
6,26 %, remboursable par versements annuels en capital de 1 430 584 \$, échéant en avril 2017	6,40 %	2 861 169	4 291 754
4,91 %, remboursable par versements annuels en capital de 245 329 \$, échéant en juillet 2020	5,23 %	1 226 647	1 471 976
4,69 %, remboursable par versements annuels en capital de 81 511 \$, échu en mars 2016	4,84 %	-	81 510
4,09 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 525 \$, échéant en décembre 2018	4,26 %	250 574	334 099
2,99 %, remboursable par versements annuels en capital de 83 293 \$, échéant en janvier 2022	3,14 %	499 758	583 051
2,96 %, remboursable par versements annuels en capital de 485 563 \$, échéant en septembre 2023	3,06 %	3 869 835	4 351 682
2,34 %, remboursable par versements annuels en capital de 166 242 \$, échéant en octobre 2017	2,52 %	331 613	496 998
2,93 %, remboursable par versements annuels en capital de 117 021 \$, échéant en septembre 2023	3,07 %	931 502	1 047 341
3,11 %, remboursable par versements annuels en capital de 340 000 \$, échéant en septembre 2022	3,25 %	2 368 921	2 705 679
3,27 %, remboursable par versements annuels en capital de 55 863 \$, échéant en septembre 2024	3,41 %	499 963	555 205
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 264 227 \$, échéant en mars 2024	2,04 %	2 100 700	2 361 558
1,90 %, remboursable par versements annuels en capital de 1 300 339 \$, échéant en mars 2024	2,04 %	10 338 145	11 621 905
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 115 511 \$, échéant en mars 2025	2,31 %	1 033 148	-
2,17 %, remboursable par versements annuels en capital de 163 006 \$, échéant en mars 2025	2,31 %	1 457 954	-
2,54 %, remboursable par versements annuels en capital de 570 785 \$, échéant en mars 2025	2,69 %	5 101 945	-
		<b>32 871 874</b>	<b>29 902 758</b>
Portion de la dette à long terme échéant au cours du prochain exercice		<b>(5 386 242)</b>	<b>(4 623 932)</b>
		<b>27 485 632</b>	<b>25 278 826</b>

**17. DETTE À LONG TERME (SUITE)**

Les versements en capital sur ces emprunts sont acquittés annuellement et les intérêts semestriellement, à même la subvention du gouvernement du Québec prévue à cette fin.

Les montants prévus des versements en capital à effectuer sur la dette à long terme au cours des prochains exercices se détaillent comme suit :

2017	5 421 289 \$
2018	5 421 289 \$
2019	3 824 462 \$
2020	3 740 937 \$
2021	3 740 937 \$
2022 et suivantes	10 885 402 \$

**18. FLUX DE TRÉSORERIE**

La trésorerie se détaille comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Encaisse	1 355 245	947 190
Découvert bancaire	-	(471 950)
	<b>1 355 245</b>	<b>475 240</b>

Les opérations non monétaires des activités de fonctionnement, d'investissement en immobilisations, de placement et de financement se détaillent comme suit :

	2016	2015
	\$	\$
Acquisition d'immobilisations corporelles en contrepartie de créances interfonds ou de charges à payer et frais courus	<b>8 335 796</b>	6 578 665

Les intérêts reçus au cours de l'exercice s'élèvent à 496 560 \$ (412 985 \$ en 2015).

Les intérêts versés au cours de l'exercice s'élèvent à 1 160 136 \$ (1 109 123 \$ en 2015).

## 19.

## OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà divulguées dans les états financiers et qui sont mesurées à la valeur d'échange, le Musée est apparenté à tous les ministères et les fonds spéciaux ainsi qu'à tous les organismes et entreprises publiques contrôlés directement ou indirectement par le gouvernement du Québec ou soumis soit à un contrôle commun, soit à une influence notable commune de la part du gouvernement du Québec. Le Musée n'a conclu aucune opération commerciale avec ces apparentés autrement que dans le cours normal de ses activités et aux conditions commerciales habituelles.

Les principales opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de celles présentées distinctement dans les états financiers :

	2016		2015	
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun
	\$	\$	\$	\$
<b>PRODUITS</b>				
Location d'espaces et services connexes	10 897	7 690	17 221	13 366
Location et diffusion d'œuvres d'art et d'expositions	83 689	46 286	104 065	57 802
Commandites	-	100 000	-	148 695
Autres produits	553	22 518	300	11 392
<b>CHARGES</b>				
Traitements et avantages sociaux	285 536	-	302 097	-
Énergie, taxes et assurances	-	561 107	-	449 924
Services professionnels, administratifs et autres	31 628	6 798	7 200	10 575
Transport et communications	1 030	60 952	-	58 681
Location de locaux	-	52 202	-	52 202
Intérêts sur la dette à long terme	-	534 760	-	602 950

Les principaux soldes résultant des opérations effectuées avec des apparentés se détaillent comme suit, à l'exception de ceux présentés distinctement dans les états financiers :

	2016		2015	
	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun	Gouvernement du Québec	Entités sous contrôle commun
	\$	\$	\$	\$
<b>ACTIF</b>				
Créances et intérêts courus	25 111	11 688	138 690	10 927
Charges payées d'avance	-	17 590	-	20 721
<b>PASSIF</b>				
Charges à payer et frais courus	17 544	57 587	12 220	59 733
Intérêts courus	-	160 538	-	192 663
Dépôts de clients et produits reportés	46 202	21 891	60 224	39 009
Apports reportés – court terme	853 448	-	534 110	-

20.

## AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

RÉGIMES  
DE RETRAITE

Les membres du personnel du Musée participent au Régime de retraite des employés du gouvernement et des organismes publics (RREGOP) ou au Régime de retraite du personnel d'encadrement (RRPE). Ces régimes interemployeurs sont à prestations déterminées et comportent des garanties à la retraite et au décès.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2016, les taux de cotisation de certains régimes ont été modifiés. Ainsi, le taux pour le RREGOP est passé de 10,50 % à 11,12 % de la masse salariale admissible, alors que celui du RRPE est demeuré à 14,38 %.

Les cotisations de l'employeur sont équivalentes aux cotisations des employés à l'exception d'un montant de compensation prévu dans la loi du RRPE de 5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2016 (5,73 % au 1<sup>er</sup> janvier 2015) de la masse salariale admissible qui doit être versé dans la caisse des participants au RRPE et un montant équivalent dans la caisse des employeurs. Ainsi, le Musée doit verser un montant supplémentaire pour l'année civile 2016 correspondant à 11,46 % de la masse salariale admissible (11,46 % de la masse salariale admissible pour l'année civile 2015).

Les cotisations du Musée, incluant le montant de compensation à verser au RRPE, imputées aux résultats de l'exercice s'élèvent à 612 705 \$ (628 781 \$ en 2015). Les obligations du Musée à l'égard de ces régimes gouvernementaux se limitent à ses obligations à titre d'employeur.

PROVISIONS POUR VACANCES  
ET CONGÉS DE MALADIE

	2016		2015	
	Vacances	Congés de maladie	Vacances	Congés de maladie
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	653 230	746 365	700 967	883 405
Charge de l'exercice	594 658	86 892	625 239	157 630
Prestations versées au cours de l'exercice	(608 686)	(250 612)	(672 976)	(294 670)
Solde à la fin	639 202	582 645	653 230	746 365

## Évaluations et estimations subséquentes

Le programme d'accumulation des congés de maladie a fait l'objet d'une actualisation sur la base, notamment, des estimations et des hypothèses économiques à long terme suivantes :

	2016	2015
Taux d'indexation	2,5 % à 3,0 %	2,5 % à 3,5 %
Taux d'actualisation	1,49 % à 3,38 %	1,06 % à 3,06 %
Durée résiduelle moyenne d'activité des salariés actifs	5 à 24 ans	3 à 23 ans

La provision pour vacances n'a fait l'objet d'aucune actualisation, compte tenu que le Musée estime que les vacances accumulées seront prises au cours du prochain exercice.

21.

**INSTRUMENTS FINANCIERS**

**GESTION DES RISQUES  
LIÉS AUX INSTRUMENTS  
FINANCIERS**

La direction a mis en place des politiques et des procédures en matière de contrôle et de gestion qui l'assurent de gérer les risques inhérents aux instruments financiers et d'en minimiser les impacts potentiels.

**RISQUE  
DE CRÉDIT**

Le Musée est exposé à un risque de crédit sur ses actifs financiers. Le risque de crédit est le risque que l'autre partie à l'actif financier manque à ses obligations et que cette situation entraîne une perte financière pour le Musée. Ce risque provient surtout des contreparties aux créances et des placements. L'exposition maximale du Musée correspond à la valeur comptable de ces actifs financiers.

Le risque de crédit relatif à la trésorerie est considéré comme négligeable puisqu'elle est détenue dans une institution financière reconnue dont la notation externe de crédit est de bonne qualité.

Le Musée considère que son risque associé aux créances est réduit puisque de nombreux clients sont des organismes du secteur public. Au 31 mars 2016, le Musée a comptabilisé une provision pour créances douteuses au montant de 1 084 \$ (7 230 \$ en 2015).

Le tableau suivant présente la balance chronologique des créances :

	2016	2015
	\$	\$
Créances de 30 jours et moins suivant la date de facturation	142 426	236 568
Créances de 31 à 60 jours suivant la date de facturation	6 263	400
Créances de 61 à 90 jours suivant la date de facturation	24 459	15
Créances de plus de 90 jours suivant la date de facturation	141 048	82 681
	<b>314 196</b>	<b>319 664</b>

Les placements sont gérés par un gestionnaire externe de fonds de placement en vertu d'une convention de gestion et d'une politique de placement qui prévoit notamment les actifs permis ainsi que la répartition par classes d'actifs à respecter. Le Musée estime qu'en s'assurant que ces contraintes et limites sont bien suivies, le risque de crédit est réduit.

**RISQUE  
DE LIQUIDITÉ**

Le Musée est exposé à un risque de liquidité sur ses passifs financiers. Le risque de liquidité est le risque que le Musée ne soit pas en mesure de satisfaire ses obligations financières lorsqu'elles viennent à échéance. L'exposition du Musée correspond à la valeur comptable des passifs financiers. Le risque associé à la dette à long terme est minime, compte tenu que les remboursements sont assumés par le gouvernement du Québec.

Le Musée respecte ses exigences en matière de liquidité en établissant des prévisions budgétaires et de trésorerie.

21.

## INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)

Le tableau suivant présente l'échéance estimative des autres passifs financiers :

	2016			
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Emprunts bancaires	23 242 270	-	-	23 242 270
Charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer)	9 697 586	-	-	9 697 586
Provision pour vacances	639 202	-	-	639 202
Intérêts courus	161 700	-	-	161 700
Dette à long terme	5 471 505	16 828 057	10 885 402	33 184 964
	<b>39 212 263</b>	<b>16 828 057</b>	<b>10 885 402</b>	<b>66 925 722</b>

	2015			
	Moins de 1 an	1 an à 5 ans	Plus de 5 ans	Total
	\$	\$	\$	\$
Emprunts bancaires	18 957 605	-	-	18 957 605
Charges à payer et frais courus (excluant les avantages sociaux à payer)	7 782 532	-	-	7 782 532
Provision pour vacances	653 230	-	-	653 230
Intérêts courus	193 749	-	-	193 749
Dette à long terme	4 703 714	15 161 417	10 379 831	30 244 962
	<b>32 290 830</b>	<b>15 161 417</b>	<b>10 379 831</b>	<b>57 832 078</b>

**RISQUE  
DE MARCHÉ**

Le risque de marché est le risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations du prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et l'autre risque de prix.

**Risque de taux d'intérêt**

Le risque de taux d'intérêt s'entend du risque que la juste valeur des instruments financiers ou que les flux de trésorerie futurs associés à ces instruments fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

Le Musée est exposé au risque de taux d'intérêt relativement aux actifs et passifs financiers portant intérêt à taux fixe et variable.

Le Musée gère son portefeuille de placements en fonction de ses besoins de trésorerie et de façon à optimiser ses revenus de placements.

Les emprunts bancaires portent intérêt à taux variables. Le Musée est ainsi exposé à un risque de flux de trésorerie découlant des variations des taux d'intérêt.

21.

**INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)**

La dette à long terme porte intérêt à taux fixes. Par conséquent, le risque de taux d'intérêt relativement aux flux de trésorerie auquel est exposé le Musée est minime et le risque de marché lié aux taux d'intérêt l'est également, étant donné que le Musée prévoit les remboursements selon l'échéancier établi.

**Risque de change**

Le Musée réalise la majorité de ses transactions en dollars canadiens. Par conséquent, l'exposition au risque de change est très limitée.

**Autre risque de prix**

Le Musée est exposé à l'autre risque de prix relativement aux placements de portefeuille à cause du risque que le cours du marché ou que les flux de trésorerie futurs de ces actifs financiers fluctuent en raison des variations du prix du marché.

Le Musée n'utilise pas de dérivés financiers pour réduire son exposition à l'autre risque de prix.

22.

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES**

Le Musée est engagé, avec le Musée de la civilisation, entité soumise à un contrôle commun de la part du gouvernement du Québec, par une entente d'occupation à long terme échéant le 27 juin 2023 pour la location d'espaces du Centre national de conservation et d'études des collections.

La charge de loyer, ajustée selon les frais d'exploitation réels, imputée aux résultats de l'exercice s'élève à 176 487 \$ (196 542 \$ en 2015). Les paiements minimaux futurs s'établissent comme suit :

2017	180 904 \$
2018	180 904 \$
2019	180 904 \$
2020	180 904 \$
2021	180 904 \$
2022 et suivantes	407 034 \$

22.

**OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (SUITE)**

Le Musée est également engagé envers des entités non apparentées, par divers contrats échéant jusqu'en 2020, à verser une somme de 8 408 586 \$ (26 670 009 \$ en 2015) qui se répartit principalement entre des services professionnels et de construction liés à un projet d'agrandissement pour 4 891 526 \$ (23 784 322 \$ en 2015), des travaux de maintien des actifs pour 699 910 \$ (276 286 \$ en 2015), des services de sécurité et d'entretien des bâtiments et des équipements pour 1 394 671 \$ (1 744 196 \$ en 2015), des œuvres, expositions et activités en préparation pour 1 309 843 \$ (730 111 \$ en 2015) et divers services administratifs pour 112 636 \$ (135 094 \$ en 2015).

Les paiements exigibles au cours des prochains exercices s'établissent comme suit :

2017	8 013 574 \$
2018	351 380 \$
2019	31 316 \$
2020	12 316 \$

23.

**CHIFFRES COMPARATIFS**

Certains chiffres de 2015 ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation adoptée en 2016.

